

Délibération n°DEL-25-0681

Débat d'orientations budgétaires (ROB) pour l'exercice 2026

L'an deux mille vingt-cinq le mercredi quinze octobre à neuf heures quarante, sous la présidence de Jean-Luc MOUDENC, Président, le Conseil s'est réuni à : Le Phare - Tournfeuille.

Participants

Afférents au Conseil :	133
Présents :	120
Procurations :	13
Date de convocation :	09 octobre 2025

Présents

Aigrefeuille	M. Christian ANDRE
Aucamville	M. Gérard ANDRE, Mme Roseline ARMENGAUD
Aussonne	M. Michel BEUILLE, Mme Sylvie LLOUBERES
Balma	Mme Sophie LAMANT, M. Frédéric LEMAGNER, M. Vincent TERRAIL-NOVES
Beaupuy	M. Marc FERNANDEZ
Beauzelle	M. Patrice RODRIGUES
Blagnac	M. Pascal BOUREAU, M. Joseph CARLES, Mme Bernadette GUERY, M. Jean-Michel MAZARDO, Mme Danielle PEREZ
Brax	M. Thierry ZANATTA
Bruguières	M. Philippe PLANTADE
Castelginest	M. Grégoire CARNEIRO, Mme Béatrice URSULE
Colomiers	Mme Sophie BOUBIDI, M. Patrick JIMENA, M. Thomas LAMY, Mme Josiane MOURGUE, M. Franck RIBEYRON, M. Arnaud SIMION, Mme Karine TRAVAL-MICHELET, M. Pierre VERNIOL
Cornebarrieu	Mme Dalila COUSIN, M. Alain TOPPAN
Cugnaux	M. Thomas KARMANN, Mme Marie-Hélène ROURE, M. Albert SANCHEZ
Drémil-Lafage	Mme Ida RUSSO
Fenouillet	M. Thierry DUHAMEL
Fonbeauzard	M. Robert GRIMAUD
Gagnac-sur-Garonne	M. Patrick BERGOUGNOUX
Gratentour	M. Patrick DELPECH
Launaguet	Mme Patricia PARADIS, M. Michel ROUGE
Lespinasse	M. Alain ALENCON
L'Union	Mme Brigitte BEC, M. Marc PERE
Mondouzil	M. Robert MEDINA
Mons	Mme Véronique DOITTAU
Montrabé	M. Jacques SEBI
Pibrac	Mme Brigitte HILLAT, M. Honoré NOUVEL
Pin-Balma	M. Gil BEZERRA
Quint-Fonsegrives	M. Jean-Pierre GASC
Saint-Alban	M. Alain SUSIGAN
Saint-Jean	M. Bruno ESPIC, Mme Céline MORETTO
Saint-Jory	M. Victor DENOUVION
Saint-Orens	Mme Dominique FAURE, M. Serge JOP
Seilh	M. Didier CASTERA
Toulouse	Mme Caroline ADOUE-BIELSA, Mme Fella ALLAL, M. Christophe ALVES, Mme Françoise AMPOULANGE, M. Olivier ARSAC,

Mme Patricia BEZ, Mme Michèle BLEUSE, M. Jean-Jacques BOLZAN, M. Jean-Paul BOUCHE, Mme Maroua BOUZAIDA, M. Maxime BOYER, M. François BRIANÇON, M. Sacha BRIAND, Mme Hélène CABANES, M. Gaëtan COGNARD, M. Romain CUJIVES, M. Jean-Claude DARDELET, M. Henri DE LAGOUTINE, M. Jean-Baptiste DE SCORRAILLE, M. Aymeric DEHEURLES, Mme Ghislaine DELMOND, Mme Cécile DUFRAISSE, M. Jonnhy DUNAL, Mme Christine ESCOULAN, Mme Julie ESCUDIER, M. Emilion ESNAULT, M. Pierre ESPLUGAS-LABATUT, Mme Isabelle FERRER, M. Vincent GIBERT, M. Francis GRASS, Mme Isabelle HARDY, Mme Caroline HONVAULT, Mme Valérie JACQUET VIOLEAU, Mme Laurence KATZENMAYER, M. Pierre LACAZE, Mme Marion LALANE- DE LAUBADERE, M. Jean-Michel LATTES, M. Maxime LE TEXIER, Mme Marine LEFEVRE, Mme Hélène MAGDO, Mme Souhayla MARTY, M. Antoine MAURICE, Mme Brigitte MICOULEAU, Mme Nicole MIQUEL-BELAUD, M. Jean-Luc MOUDENC, Mme Claire NISON, Mme Nina OCHOA, Mme Gnadang OUSMANE, M. Philippe PERRIN, Mme Julie PHARAMOND, M. Jean-François PORTARRIEU, M. Clément RIQUET, Mme Agathe ROBY, M. Daniel ROUGE, M. Thierry SENTOUS, M. Bertrand SERP, M. Pierre TRAUTMANN, Mme Nicole YARDENI

Tournefeuille	M. Patrick CHARTIER, Mme Corinne CURVALE, Mme Corinne GINER, M. Laurent SOULIE
Villeneuve-Tolosane	Mme Agnès BENOIT-LUTMAN, M. Romain VAILLANT

Conseillers ayant donné pouvoir

	Pouvoir à
Mme Ana FAURE	Thomas LAMY
Mme Marion RIVOIRE	Robert MEDINA
Mme Véronique BARRAQUE ONNO	Patrick BERGOUGNOUX
M. François CHOLLET	Pierre TRAUTMANN
M. Jamal EL ARCH	Caroline HONVAULT
M. Djillali LAHIANI	Bertrand SERP
Mme Annette LAIGNEAU	Fella ALLAL
Mme Odile MAURIN	Aymeric DEHEURLES
M. Nicolas MISIAK	Emilion ESNAULT
Mme Julienne MUKABUCYANA	Françoise AMPOULANGE
Mme Agnès PLAGNEUX BERTRAND	Valérie JACQUET VIOLEAU
Mme Nadia SOUSSI	Maxime BOYER
M. Dominique FOUCHIER	Corinne CURVALE

Délibération n° DEL-25-0681

Débat d'orientations budgétaires (ROB) pour l'exercice 2026

Exposé

La loi du 6 février 1992, dite loi ATR « Administration Territoriale de la République », prévoit que les collectivités territoriales et les établissements publics de coopération inter-communale doivent organiser un débat sur les orientations budgétaires de l'exercice à venir, dans les dix semaines précédant le vote du budget primitif.

La réglementation ne prévoit toutefois pas comment doit être organisé ce débat et ne précise pas non plus la forme que doit revêtir la note d'information.

Traditionnellement, le débat d'orientations budgétaires constitue l'occasion de faire le point sur l'environnement juridique et financier de la collectivité, et sur les perspectives financières de l'exercice à venir.

Pour permettre la tenue de ce débat, un rapport relatif aux orientations budgétaires est annexé à la présente délibération.

Décision

Le Conseil de la Métropole,

Vu l'avis favorable de la Commission Modernisation de la collectivité et Finances du vendredi 3 octobre 2025,

Entendu l'exposé de Monsieur le Président, après en avoir délibéré,

Décide :

Article 1

De prendre acte de la présentation du rapport d'orientations budgétaires 2026, dans les termes présentés en annexe.

Article 2

De prendre acte de la tenue du débat portant sur les orientations budgétaires

Résultat du vote :

Pour	131
Contre	1 (Mme MAGDO.)
Abstentions	0
Non participation au vote	1 (Mme MAURIN.)

Publié le : 20/10/2025

Reçu à la Préfecture le 20/10/2025

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,
Au registre sont les signatures,
Pour extrait conforme,
Le Président,

Jean-Luc MOUDENC

DEL-25-0681

RO

RB



2026 métropole

RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES 2026

Conseil de la Métropole
du 15 octobre 2025

toulouse
métropole

Avant-propos

Le Débat d'Orientations Budgétaires (DOB) constitue la première étape du cycle budgétaire annuel. Il représente un moment important de la vie d'une collectivité car il permet de présenter la stratégie poursuivie et d'éclairer les choix faits en fonction des contraintes financières.

Ce rapport a vocation à être le support d'un débat éclairé sur les choix budgétaires qui se concrétiseront par l'adoption du budget primitif 2026, à partir des éléments de contexte macro-économiques et financiers nationaux et locaux, des orientations déclinées pour l'année 2026 pour Toulouse métropole, de sa prospective à l'horizon 2030,

Allier rigueur, investissements structurants et stabilité fiscale, pour moderniser les équipements et améliorer durablement le cadre de vie des habitants de la métropole : c'est cette ambition toujours renouvelée que traduisent les orientations budgétaires 2026.

Cependant l'exercice est cette année, comme en 2025, très particulier, du fait, d'une part, des annonces faites par le gouvernement dans le cadre de la préparation de la Loi de finances pour 2026, qui impacteraient fortement les équilibres financiers de la Métropole et, d'autre part, du contexte politique national incertain qui ne permet pas de garantir la capacité du Gouvernement à mettre en œuvre ses annonces. Pour rappel, les éléments financiers définitifs de la Loi de finances pour 2025 n'ont été connus que fin février 2025.

L'année 2025 a été marquée par la mise en cause de l'action publique locale. Pourtant, à l'heure où l'État ne parvient pas à maîtriser la dérive continue de ses comptes, les collectivités territoriales, par ailleurs appelées à contribuer à résorber les déficits publics, conservent des fondamentaux financiers solides tout en jouant un rôle fondamental dans le fonctionnement des services publics de proximité au profit de tous et dans l'investissement au service du développement des territoires.

Les collectivités territoriales sont les premiers investisseurs publics en France. Elles assurent environ 70 % de l'investissement public civil dont 64% pour le bloc communal, soit près de 64 milliards d'euros en 2024. Ces investissements sont un catalyseur pour l'économie locale, en créant des emplois, en favorisant l'attractivité des territoires et en améliorant la qualité de vie des habitants. Ils répondent également aux grands défis nationaux, comme la lutte contre le réchauffement climatique et le soutien à la compétitivité économique.

En matière d'endettement, les collectivités ne représentent que 8,9 % du PIB, loin des 112 % de la dette publique nationale. De plus, cette dette est strictement dédiée au financement d'investissements (écoles, infrastructures, transition écologique) et ne sert pas à couvrir des dépenses de fonctionnement, contrairement à celle de l'État.

Lors de l'élaboration du budget 2026, le gouvernement a à nouveau annoncé que les collectivités territoriales devront encore fortement participer au rééquilibrage des comptes de l'État. L'ambition affichée par le gouvernement, est de trouver 43,8 milliards d'euros d'économies pour le budget 2026, dont 5,3 milliards pour les collectivités, soit 12% de l'effort de l'ensemble des administrations publiques, après avoir contribué pour 4,3 Md€ en 2025.

Toulouse Métropole doit ainsi préparer un budget 2026 qui permette de mettre en œuvre ses priorités politiques, de faire face à sa croissance démographique et au besoin d'équipements qui en découle, tout en tenant compte des éventuels impacts financiers de la Loi de Finances pour 2026 qui pourraient comme en 2025, ponctionner de façon importante ses ressources. L'exercice 2026 devra également prendre en compte la poursuite de la montée en charge des contributions à Tisseo Collectivités liées à la création de la 3eme ligne de métro sur le territoire.

Ce rapport d'orientation budgétaire présente les données à partir des éléments connus du projet de Loi de finances pour 2026 tels que nous pouvons les interpréter à ce jour. En fonction de l'évolution des informations à notre disposition et des décisions définitives issues du débat parlementaires, les éventuelles mesures nécessaires au maintien des grands équilibres financiers de la collectivité seront prises soit à l'occasion de l'adoption du budget primitif 2026, et / ou dans une décision modificative en 2026.

Table des matières

Avant-propos.....	3
Un pacte financier et fiscal (PFF) au service de la solidarité.....	5
Les grandes orientations et projets pour l'exercice 2026	8
I. Une programmation pluriannuelle des investissements métropolitaine ambitieuse (2021-2026) 8	
II. Des réalisations en 2026 qui s'inscrivent dans l'action menée depuis le début du mandat, en cohérence avec les grands axes de la programmation pluriannuelle d'investissement	9
La situation financière de Toulouse Métropole : analyse rétrospective	14
I. Une période récente marquée par les crises	14
II. Un niveau record d'épargne en 2024	15
III. Une croissance des investissements principalement financée par l'augmentation de l'épargne.....	16
Perspectives financières à horizon 2030	19
I. Le contexte macro-économique	19
II. Contexte budgétaire national.....	20
III. Un dynamisme local qui se maintient.....	22
IV. Une épargne largement déterminée par la contribution versée à Tisséo Collectivités, qui devient négative du fait de l'impact anticipé de la Loi de finances 2026	24
A. Une épargne brute fortement diminuée du fait de recettes moins dynamiques face à des dépenses en hausse	24
B. Le maintien de l' effort d'investissement nécessiterait alors plus d'emprunt du fait de la diminution de l'autofinancement	26
C. ... ce qui entraînerait une situation financière déséquilibrée dès 2026	27
Orientations en matière de Ressources Humaines.....	29
Orientations sur la gestion de la dette.....	34
Conclusions	42

Un pacte financier et fiscal (PFF) au service de la solidarité

L'article 5211-28-4 du Code Général des Collectivités Territoriales dispose que l'établissement public de coopération intercommunale (EPCI) doit adopter, en concertation avec ses communes membres, un **pacte financier et fiscal** visant à réduire les disparités de charges et de recettes entre ces dernières. ».

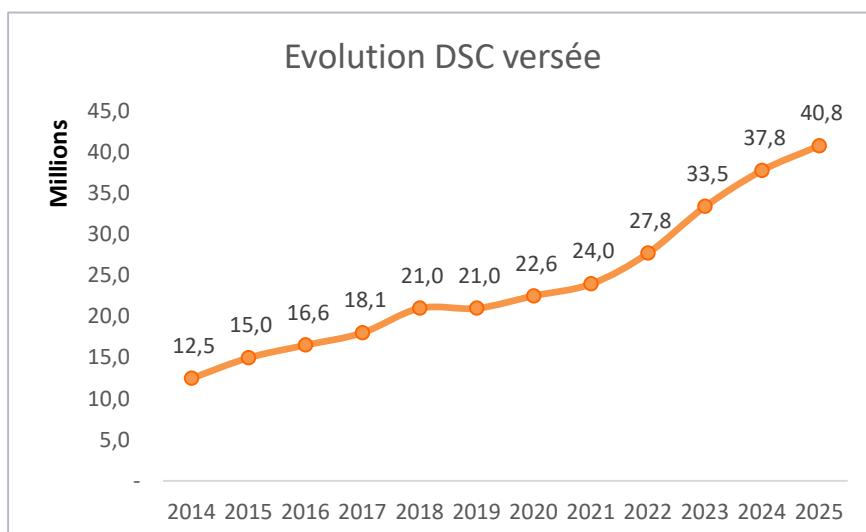
Toulouse Métropole a adopté son Pacte Financier et Fiscal (PFF) par une délibération du 16 décembre 2021, révisé par une délibération du 20 octobre 2022.

Les objectifs que fixe ce PFF sont de :

- Renforcer la solidarité au sein du territoire en réduisant, sur la base d'un diagnostic partagé, les disparités de ressources et de charges entre les communes du territoire. L'outil privilégié pour atteindre cet objectif est la dotation de solidarité communautaire (DSC).
- Contribuer à financer le projet de territoire : dans cet objectif, la DSC abonde les sections de fonctionnement des budgets communaux et les dispositifs de soutien des projets d'investissement des communes en subsidiarité de l'investissement porté en propre par Toulouse Métropole. Ainsi, le PFF prévoit la possibilité de généraliser les périmètres de taxe d'aménagement majorée, dont une majeure partie des produits est au bénéfice des communes.

Une DSC en forte croissance

Depuis 2020, en 5 années, sur la base d'un montant prévisionnel pour 2025, l'enveloppe de la DSC a été augmentée de 18,2 M€ (+ 80%).



Cela s'explique par les modifications apportées au Pacte Financier et Fiscal en 2022, qui ont permis d'affirmer l'objectif de solidarité métropolitaine, en mettant en place une augmentation forfaitaire de la dotation de solidarité communautaire (DSC) de +1,5 M€ par an au bénéfice des communes. Celle-ci est néanmoins conditionnée au maintien de la dynamique fiscale métropolitaine et des équilibres financiers de la collectivité.

Par ailleurs un abondement complémentaire de la DSC a été mis en place par la Métropole, correspondant à la restitution aux communes de la perte de dynamique des bases d'imposition découlant du dispositif d'harmonisation de la TEOM.

Intégrée au nouveau Pacte financier et fiscal de Toulouse Métropole, le dispositif de neutralisation fiscale prévu par Toulouse Métropole pour permettre la convergence du taux de TEOM a en effet conduit à un transfert important de taxe foncière en 2021 des communes vers la métropole, de nature à réduire la dynamique annuelle des bases sur le produit transféré. Aussi, la redistribution du produit transféré à la métropole issu de la dynamique des bases est opérée à compter de 2022 via la DSC.

A l'exception de la dynamique restituée aux communes qui surperform (croissance fiscale supérieure à la moyenne du territoire), les montants correspondant à la dynamique fiscale et à l'alimentation spontanée de la DSC (1,5M€) viennent alimenter les parts de la DSC dans les proportions suivantes :

- 80% pour la part « tronc commun »
- 20 % pour la part « rattrapage »

Afin de prendre en compte les données les plus actualisées, la DSC est calculée chaque année au mois de septembre afin d'ajuster le solde qui est reversé durant le dernier trimestre de l'année.

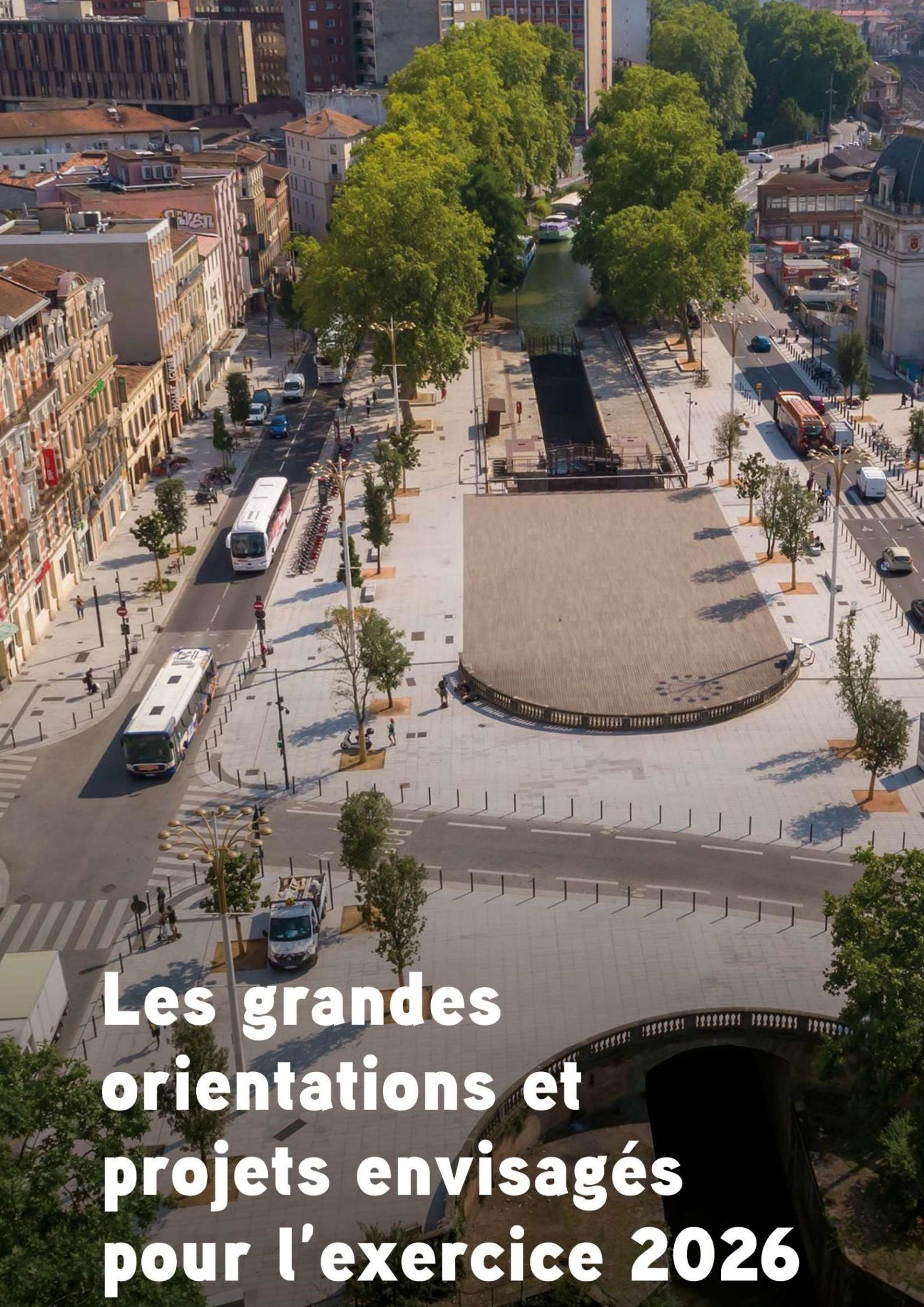
La dotation de solidarité Métropolitaine se révèle plus efficace que les dispositifs nationaux pour assurer la péréquation. En effet, elle permet de réduire les écarts moyens de potentiel fiscal entre les communes membres tout en leur garantissant une dynamique. Ce renforcement de la DSC est donc au service de la solidarité territoriale.

Fonds de concours métropolitain

Dans le cadre de son Plan climat air énergie territorial (PCAET), Toulouse Métropole a créé en 2022 un fonds de concours métropolitain, accessible aux 37 communes de la métropole, avec une enveloppe de 10 M€ pour la période 2022-2026. Ce dispositif permet de cofinancer des projets en lien avec la transition écologique (rénovation, construction de bâtiments publics, production d'énergies renouvelables, travaux de végétalisation).

Ce fonds a déjà permis l'accompagnement de près de 50 projets dans 30 des 37 communes depuis sa création. Pour l'année 2025, le comité d'engagement de mai 2025 a sélectionné 12 nouvelles initiatives réparties dans 12 communes. Parmi elles, figurent "les travaux de rénovation énergétique de bâtiments publics à Fenouillet (mairie), Gratentour, Villeneuve-Tolosane et Tournefeuille (écoles)" ainsi que la "rénovation et extension d'une maison existante en Espace de vie sociale (EVS) à Gagnac-sur-Garonne". Drémil-Lafage verra la création "d'une salle multi-activités", tandis que Mondouzil et L'Union lanceront "des travaux de végétalisation de l'espace public" pour embellir et rafraîchir les zones urbaines.

76 % de l'enveloppe a déjà été attribué à la suite du comité d'engagement de mai 2025, et le solde devrait l'être d'ici à la fin de l'exercice 2025.



**Les grandes
orientations et
projets envisagés
pour l'exercice 2026**

Les grandes orientations et projets pour l'exercice 2026

I. Une programmation pluriannuelle des investissements métropolitaine ambitieuse (2021-2026)

La **Programmation Pluriannuelle des Investissements métropolitains (PPIM)** votée en juin 2021 pose les jalons de la mandature en fixant les grandes orientations en matière d'investissements dans le cadre d'une stratégie financière maîtrisée.

A l'issue d'un travail de concertation de l'ensemble des Maires, des Vice-présidents de Toulouse Métropole et des Présidents de commission, le scénario de référence a fixé le montant global des investissements pour la mandature à 2,155 milliards d'euros dont 2,042 milliards d'euros de projets et d'enveloppes nouvelles et 0,113 milliards d'euros de reports de la programmation précédente.

Cette programmation marque le fort engagement de la collectivité dans la transformation de son territoire, la relance économique et la transition écologique, tout en préservant les équilibres financiers de la collectivité à court, moyen et long terme.

Ce scénario de référence est ajusté au fil de l'eau, en fonction de la « vie des projets » et de l'évolution physique des opérations. Des travaux de révision de la PPIM ont été menés à mi-mandat, courant 2023, afin d'actualiser son montant au regard de l'environnement économique et financier et des orientations politiques. Les points d'actualisation majeurs ont porté sur la réévaluation des coûts de la construction dans un contexte inflationniste et de raréfaction de ressources post-COVID, la prise en compte des nouvelles normes et réglementations environnementales, ainsi que sur le déploiement du photovoltaïque dans le cadre du Plan Climat-Air-Energie territorial (PCAET).

Les montants inscrits à la PPIM sont désormais de 2,340 M€.

La PPIM est structurée autour de 7 axes d'intervention :

- 1/ Mobilités et infrastructures,
- 2/ Compétitivité économique,
- 3/ Habitat et cadre de vie,
- 4/ Politique environnementale et gestion de l'espace public
- 5/ Culture et sport,
- 6/ Entretien et valorisation patrimoniale,
- 7/ Grands projets.

Programmation Pluriannuelle d'Investissement Métropolitaine (PPIM) 2021-2026

Axes PPIM	Dépenses					
	Cadrage PPI délibérée 2021-2026	Cadrage révisé mi-mandat - mai 2023	Exécuté 2024	CA Prévisionnel 2025	Exécution cumulée 2021 à 2025	Tx exécution vs. Cadrage révisé 2023
Axe 1 – Mobilités et infrastructures	804 253 326	859 945 885	121 986 424	149 793 077	603 372 999	70 %
Axe 2 – Compétitivité économique	131 199 723	130 078 131	8 878 861	5 319 581	44 803 119	34 %
Axe 3 – Habitat et Cadre de vie	451 628 104	454 295 123	67 364 072	54 487 846	279 574 010	62 %
Axe 4 – Politique environnementale et Gestion de l'espace public	135 188 726	147 971 874	21 375 350	18 986 490	87 810 474	59 %
Axe 5 – Intégration des équipements culturels et sportifs	87 661 190	112 808 823	19 292 061	22 836 811	102 403 558	91 %
Axe 6 – Entretien et valorisation du patrimoine	140 357 804	173 415 480	39 667 664	33 635 634	171 667 527	99 %
Axe 7 – Grands projets	404 862 337	461 408 226	54 182 437	64 940 560	267 226 545	58 %
Total	2 155 151 210	2 339 923 542	332 746 868	350 000 000	1 556 858 232	67 %

II. Des réalisations en 2026 qui s'inscrivent dans l'action menée depuis le début du mandat, en cohérence avec les grands axes de la programmation pluriannuelle d'investissement

En 2026, l'action de la Métropole s'inscrira dans la continuité de ce qui a été décidé, dans le cadre du pacte d'orientation et de gouvernance et traduit dans la PPI métropolitaine. À travers ses grands projets, elle agit concrètement autour de quatre priorités structurantes.

1. Mobilités et infrastructures :

L'engagement de Toulouse Métropole en matière de mobilité répond à de multiples enjeux et reflète sa volonté d'accompagner et d'impulser de nouveaux modes de déplacement, tout en veillant au bon équilibre et à la régulation des pratiques actuelles.

Dans le cadre du Budget Primitif (BP) 2026, cette approche multimodale s'illustrera à travers plusieurs exemples :

➤ Le déploiement du Réseau Express Vélo

En 2026, la Métropole continue de transformer son territoire en misant sur des mobilités plus durables, innovantes et accessibles à tous. Cette ambition se traduit notamment par la poursuite du Réseau Express Vélo (REV), avec l'achèvement ou l'engagement de plusieurs des 14 lignes prévues. Un budget de 100 millions d'euros est consacré à cette nouvelle armature cyclable à l'échelle de l'agglomération.

➤ L'engagement dans les transports collectifs

Déterminants pour permettre le report modal et limiter le recours quotidien à la voiture individuelle dans les 37 communes de la Métropole, les transports collectifs occupent toujours une place centrale dans l'engagement de Toulouse Métropole en matière de mobilités.

La Métropole réaffirme son engagement en faveur des transports collectifs, avec une contribution majeure au projet de 3e ligne de métro porté par Tisséo (175,9 millions d'euros), ainsi qu'à la réalisation du Grand Projet ferroviaire du Sud-Ouest (10,93 millions d'euros). Des aménagements spécifiques vont se poursuivre autour des gares du futur réseau AFNT (aménagements ferroviaires du nord toulousain).

Enfin les politiques publiques de mobilité portent également sur la gestion et la régulation du trafic routier. Les investissements dans la signalisation et le jalonnement augmentent pour répondre à la croissance des déplacements et améliorer la sécurité et la fluidité du trafic urbain.

2. Attractivité du territoire et compétitivité économique

Le rayonnement de la métropole s'appuie sur une offre culturelle et sportive diversifiée, un soutien fort à l'innovation, et une stratégie événementielle ambitieuse.

Afin de permettre un bon équilibre sur le territoire, il convient de **connecter le développement économique à l'emploi local**, pour que l'offre et la demande se rencontrent, notamment pour les personnes en difficulté sur le marché du travail. Ainsi le Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi (PLIE) déployé à l'échelle de Toulouse Métropole et du SICOVAL et financé dans le cadre du Fonds Social Européen permet d'accompagner chaque année près de 2700 personnes vers un retour à l'emploi durable ou une formation.

Toulouse Métropole structure son action pour l'emploi autour de trois axes principaux :

- Faciliter les recrutements pour les entreprises en rapprochant l'offre et la demande et en anticipant les mutations économiques,
- Accompagner les demandeurs d'emploi,
- Adapter les réponses aux besoins des territoires via l'animation territoriale.

Pour maintenir l'attractivité économique du territoire et préparer celle des années à venir, plusieurs ambitions complètent cette action :

- La préparation de la mutation des industries aéronautiques vers l'avion bas carbone et le new-space. Cela passe par le soutien au développement des filières stratégiques et de leurs campus, et à l'implantation d'entreprises de la filière aéronautique décarbonée
- Le développement des filières stratégiques et de leurs campus d'excellence avec notamment la santé du futur via le Campus Oncopole et les mobilités innovantes et décarbonées avec le Campus Francazal (avec notamment la création d'une pépinière d'entreprise au Mess des sous-officiers).
- Le soutien à l'économie de proximité qui participe à un développement soutenable, durable, décarboné et solidaire confortant des emplois généralement peu délocalisables, notamment dans l'agroalimentaire, les industries culturelles et créatives et l'économie sociale et solidaire.
- Les partenariats avec l'enseignement supérieur, puisque l'aire urbaine de Toulouse, 2e ville étudiante de France, est un territoire d'excellence académique avec près de 120 000 étudiants et 13 000 personnels dans 31 établissements d'enseignement supérieur et organismes de recherche.

- Le projet européen Hi5 « High Connectivity via 5G » qui va doter la métropole d'infrastructures 5G sécurisées et à haute performance. Cet espace répondra aux besoins de connectivité des entreprises et offrira une infrastructure de support globale pour tous les services à destination des usagers.

Enfin, en complément l'Agence d'attractivité vise notamment à développer la fréquentation touristique, à attirer les congrès, et à promouvoir le territoire pour de nouvelles implantations d'entreprises.

Toulouse Métropole a fait le choix de placer la culture scientifique, technique et industrielle au cœur de son projet culturel. Avec les atouts majeurs que sont le Muséum d'histoire naturelle, le Quai des savoirs, la Halle des machines ou encore la Cité de l'espace, la métropole toulousaine est identifiée comme une destination culturelle et touristique scientifique. L'année 2026 sera marquée par deux temps forts majeurs : l'inauguration de l'Agora des futurs, un lieu emblématique dédié à l'innovation, et les 10 ans du Quai des Savoirs, célébrés par une programmation exceptionnelle.

Mais rendre le territoire métropolitain attractif c'est aussi **soutenir les équipements qui accueillent des évènements avec une visibilité nationale voire internationale, sur les plans culturel et sportif.**

Le Stadium va faire l'objet de travaux importants pour répondre aux exigences de confort, de sécurité et d'attractivité.

Par ailleurs la Métropole finance l'Orchestre National du Capitole et l'Opéra National du Capitole, au sein de l'établissement public du Capitole, qui compte parmi les plus grandes institutions culturelles françaises en région. Celui-ci porte des valeurs d'excellence et d'ouverture, à Toulouse mais également au niveau national et international.

3. Habitat et aménagement du territoire : construire une métropole équilibrée

Le développement urbain de Toulouse Métropole est guidé par l'objectif d'un équilibre entre croissance, solidarité et qualité de vie. Il s'appuie sur une planification ambitieuse et maîtrisée, pour répondre aux besoins croissants en logement tout en préservant la qualité de vie. L'adoption du nouveau **Plan Local d'Urbanisme intercommunal - Habitat (PLUi-H)** marquera une étape importante.

La production de logements sociaux s'accélère, et la réhabilitation de l'habitat privé se renforce pour proposer des solutions concrètes aux ménages. L'action foncière devient plus proactive, avec une meilleure maîtrise du foncier.

Toulouse Métropole poursuit la mise en œuvre de ses **grands projets urbains**, véritables leviers de transformation à l'échelle du territoire. Les opérations emblématiques de Montaudran, Malepère, Grand Matabiau ou encore les aménagements autour des futures stations de la troisième ligne de métro se développent activement, en lien avec la SPLA Europolia, société publique locale d'aménagement.

Dans le même temps, la Métropole renforce ses capacités d'action en investissant dans la construction de bâtiments techniques et emblématiques, au service des politiques publiques et de la qualité des services rendus. Le Technocentre d'Atlanta ou encore les ateliers métropolitains dédiés à la gestion des déchets et aux moyens techniques sont autant d'équipements en cours de réalisation qui illustrent cet engagement.

Les opérations d'**aménagement des grands parcs métropolitains** (hors Grand Parc Garonne) se poursuivent également, en cohérence avec les objectifs de transition écologique et d'amélioration du cadre de vie. Ces projets s'appuient sur des études de faisabilité et l'élaboration de plans-guides permettant d'accompagner, de manière concertée et structurée, les futurs développements urbains. L'investissement continuera dans la rénovation urbaine et la politique de la ville, notamment autour du Grand Mirail, territoire prioritaire d'intervention.

L'action sur le patrimoine et l'archéologie vient compléter cette dynamique, en accompagnant les grands projets avec une approche patrimoniale rigoureuse et reconnue.

4. Développement durable et transition écologique

L'ambition est de faire porter les enjeux de transition écologique par l'ensemble de l'administration mais également par tous les acteurs du territoire et ainsi de faciliter l'appropriation et l'atteinte des **objectifs fixés par le Plan climat air énergie territorial (PCAET)** à l'horizon 2030.

Cela passe par de nombreuses actions déjà évoquées s'agissant de la mobilité, de l'aménagement, de l'habitat, mais aussi par des mesures transversales. Ces démarches s'accompagnent d'une politique d'achats publics plus responsable, intégrant des critères environnementaux dans les marchés.

Toulouse Métropole accélère sa transition écologique à travers des actions concrètes sur ses infrastructures. La réhabilitation énergétique du parc bâti métropolitain se poursuit à un rythme soutenu, afin de réduire les consommations et améliorer le confort d'usage. Le déploiement de panneaux photovoltaïques lorsque c'est possible se généralise. Les flottes de véhicules sont progressivement transformées et aujourd'hui plus d'un tiers du parc est constitué de véhicules non émissifs.

Par ailleurs des investissements importants seront poursuivis pour renforcer la protection de la biodiversité et l'accès des habitants à la nature, avec notamment la mise en œuvre de 5 grands parcs : Garonne île du Ramier, Canal, Touch, Margelle, et de l'Hers qui traversent 23 communes métropolitaines, dont les deux premiers sont déjà en phase de déploiement.

La protection de l'environnement se traduit également dans la politique de l'eau : l'objectif est à la fois de renforcer la sécurité de l'approvisionnement, mais aussi de promouvoir une gestion raisonnée afin de limiter la consommation, avec par exemple une nouvelle tarification saisonnière depuis 2024. L'assainissement des eaux usées est également un enjeu important, qui se traduira notamment par le projet G5 (modernisation de la station d'épuration de Ginestous Garonne), pour plus de 100 M€.

La gestion des déchets est renforcée avec le déploiement de nouvelles bornes de tri de déchets alimentaires, contribuant à une meilleure valorisation des déchets sur l'ensemble du territoire.

L'ouverture au public du site de Candie, marquée par l'inauguration du pôle du Bien Manger, illustre la volonté de valoriser le patrimoine local, tout en poursuivant l'accompagnement au soutien et à la structuration de l'agriculture locale.

Enfin Toulouse Métropole porte une **ambition forte en matière d'engagement sociétal**. La promotion de l'égalité entre les femmes et les hommes, la lutte contre les discriminations, ainsi que la défense des droits humains, constituent des priorités structurantes. Ces enjeux sont au cœur d'un plan d'actions 2023-2026, élaboré avec les partenaires locaux et déployé à l'échelle du territoire métropolitain.

Une politique de **prévention des atteintes à la probité**, dans le cadre de la loi Sapin 2, est mise en place pour garantir l'intégrité et l'éthique de l'action publique.



La situation financière de Toulouse Métropole : analyse rétrospective

La situation financière de Toulouse Métropole : analyse rétrospective

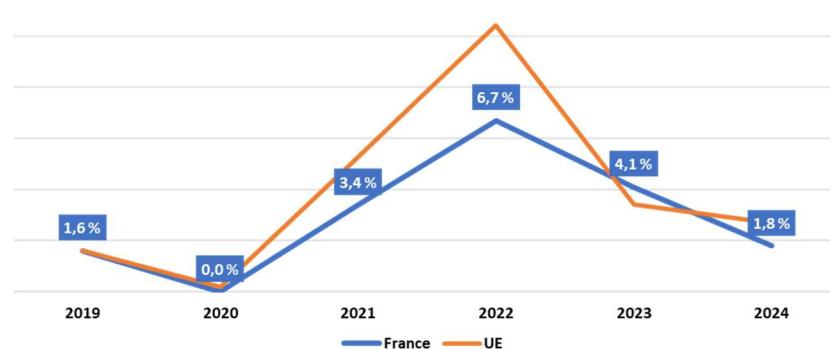
I. Une période récente marquée par les crises

Depuis 2020, les collectivités ont été confrontées à un contexte marqué par une succession de crises.

- La crise sanitaire de 2020-2021 qui a profondément affecté le fonctionnement des services notamment en induisant des fermetures d'équipements avec des impacts sur les frais généraux et certaines recettes de fonctionnement ;
- Une forte poussée inflationniste de 2021 à 2023, du fait de la reprise de l'activité post crise sanitaire, puis du contexte géopolitique (guerre menée par la Russie en Ukraine, troubles au Moyen-Orient) ;
- Une crise politique nationale avec un vote très tardif de la Loi de finances 2025 à la suite de la dissolution de l'Assemblée nationale suivie d'une motion de censure votée contre le gouvernement ;

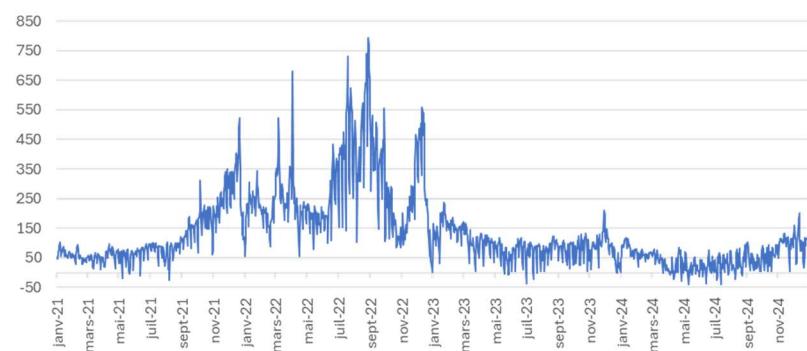
La forte inflation a pesé sur les dépenses comme sur les recettes.

Evolution annuelle 2019-2024 de l'indice des prix à la consommation harmonisé (IPCH)



Cela s'est notamment traduit dans les prix de l'énergie, qui ont atteint des niveaux historiques notamment pour l'évolution du prix de l'électricité

Evolution 2021-2024 du prix SPOT de l'électricité
Prix établis sur le marché de l'électricité par les bourses



Pour tenir compte de ce contexte inflationniste, l'ensemble des agents de la Métropole a bénéficié d'une augmentation générale du point d'indice de 3,5% à compter du 1^{er} juillet 2022. A cela s'ajoute une revalorisation du point d'indice de 1,5% au 1^{er} juillet 2023, l'attribution de 5 points d'indice au 1^{er} janvier 2024 et le versement de la prime « pouvoir d'achat ».

Enfin, durant cette période, le panier fiscal de la Métropole a été fortement modifié par les suppressions suivantes compensées par l'attribution de fractions de TVA nationale :

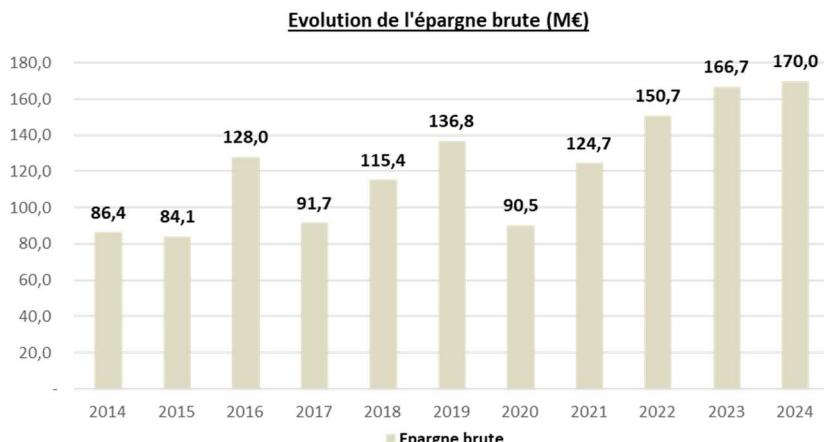
- La Taxe d'Habitation sur les Résidences Principales (THRP) en 2021 ;
- La Cotisations sur la Valeur Ajoutée des Entreprises (CVAE) en 2023.

II. Un niveau record d'épargne en 2024

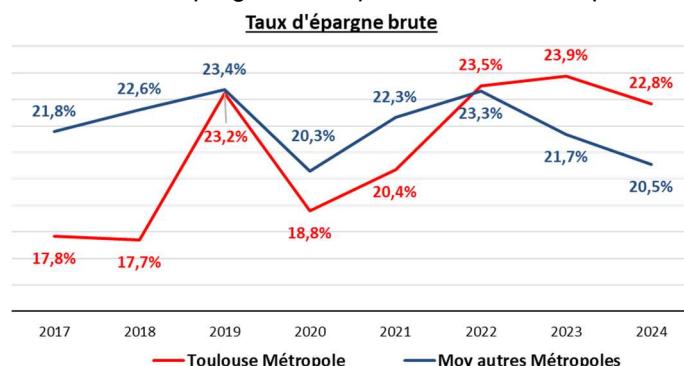
L'épargne brute correspond à la différence entre les recettes réelles de fonctionnement (hors produits des cessions) et dépenses réelles de fonctionnement. Elle représente ainsi la marge dégagée en section de fonctionnement disponible pour rembourser les emprunts et financer les investissements.

Plus les soldes et ratios d'épargne sont importants, en valeur absolue et en valeur relative, plus ils démontrent la faculté de la Métropole à financer ses dépenses obligatoires, être « solvable » (par exemple assurer le remboursement des emprunts), investir (en autofinançant tout ou partie des investissements), mais aussi faire face aux aléas.

Pour rappel, portée par l'évolution des bases fiscales, l'épargne enregistrait une progression de 16,1 M€ en 2023. L'épargne 2024 enregistre une nouvelle hausse de 3,2 M€ pour s'établir à 170 M€, soit une augmentation globale de 33,2 M€ depuis 2019. Cette hausse est à souligner au regard du contexte particulier traversé sur la période et sans augmentation de la pression fiscale. En effet, la dynamique fiscale est principalement liée à l'évolution des bases fiscales, et plus particulièrement à l'attractivité du territoire.

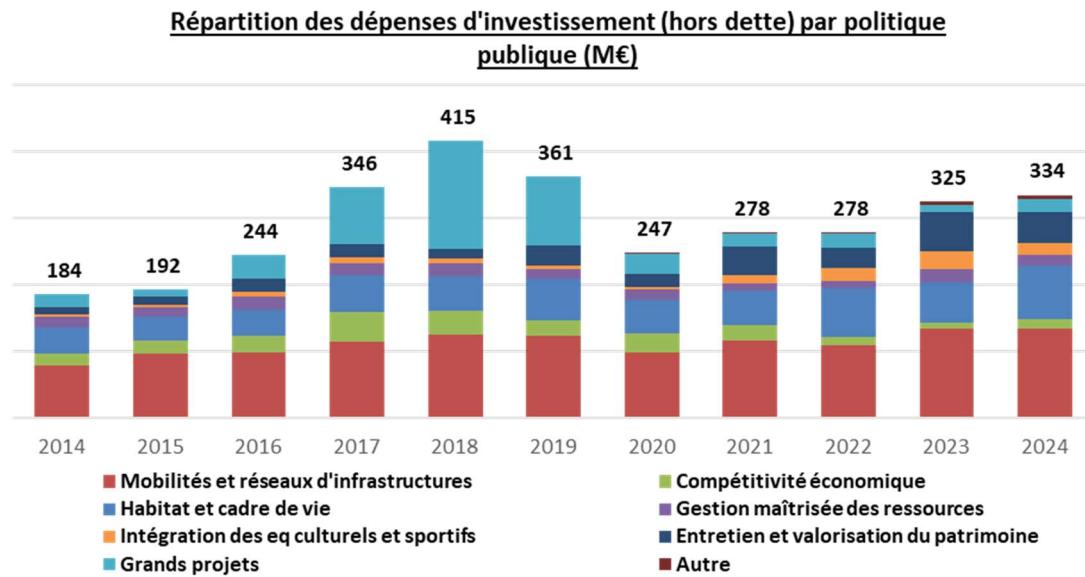


Sur la période 2019-2022, la Métropole affiche des taux d'épargne (rapport entre l'épargne brute et le montant total des recettes de fonctionnement) en moyenne inférieurs à l'ensemble des autres métropoles (hors métropoles de Paris, Marseille et Lyon). Cependant à partir de 2022, Toulouse Métropole a maintenu son niveau d'épargne alors que les autres métropoles le voient baisser.



III. La croissance des investissements est principalement financée par l'augmentation de l'épargne

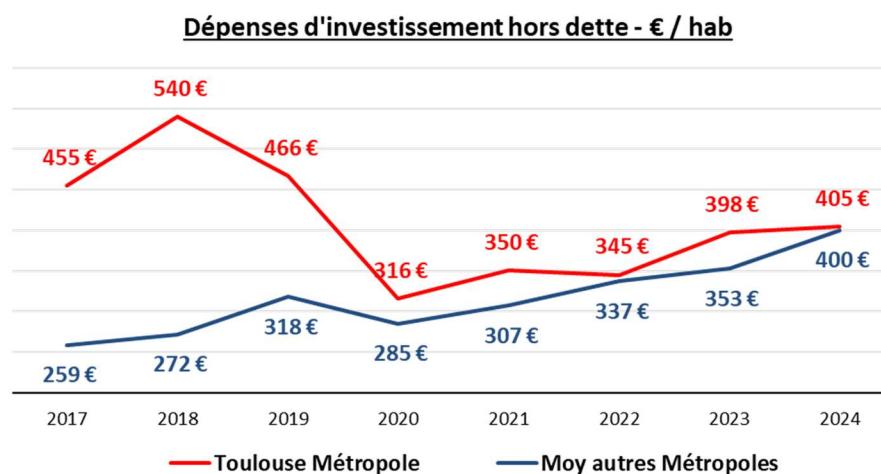
A. Une accentuation de l'effort d'investissement depuis 2020



De 2016 à 2019 la construction du MEET, le nouveau parc des expositions, a tiré à la hausse le niveau des dépenses. En 2020-21, la diminution sensible s'explique en partie par l'impact des mesures sanitaires liées à la pandémie de covid19.

Depuis 2022, l'effort d'investissement de la Métropole s'est accru de 55,8 M€, passant de 325 M€ de dépenses en 2023 à 334 M€ en 2024, sur une trajectoire qui dépasse la moyenne du mandat précédent, qui va se poursuivre en 2025 au-delà des 350 M€.

Depuis 2020 le niveau d'investissement par habitant est similaire aux autres métropoles. Il faut néanmoins prêter attention aux périmètres de comparaison qui ne sont pas toujours les mêmes. Par ailleurs les contributions de Toulouse Métropole à Tisseo Collectivités pour financer la 3ème ligne de métro, sont inscrites au budget de fonctionnement et n'apparaissent donc pas ici.



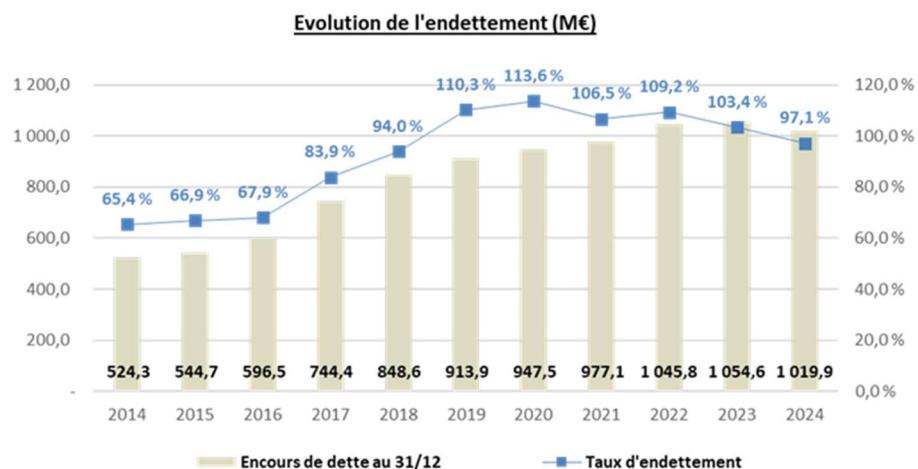
B. Pour la première fois depuis 2014, la Métropole se désendette

Deux ratios sont usuellement utilisés pour analyser l'endettement d'une collectivité locale.

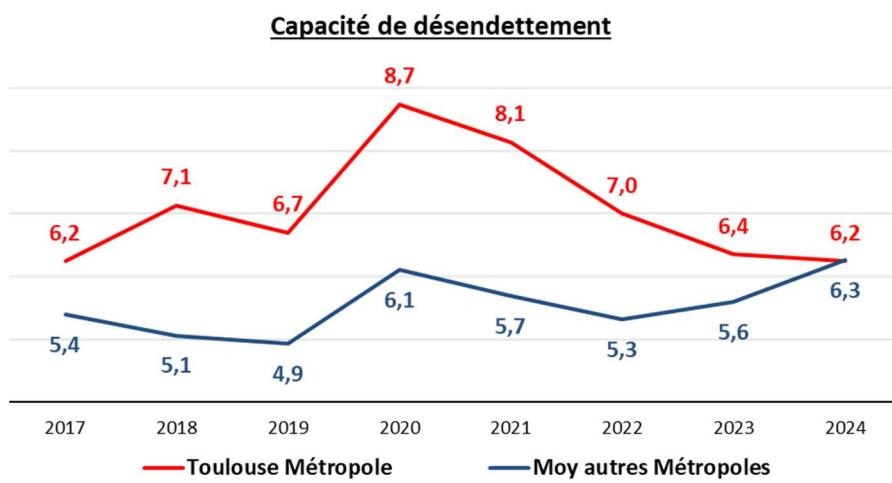


1. **Le taux d'endettement** (*encours de dette au 31 décembre / Recettes réelles de fonctionnement*) : il donne une indication de l'importance de la dette au regard de la surface financière de la collectivité. Si le ratio s'établit à 100 %, cela signifie qu'il faut une année de recettes de fonctionnement pour rembourser le stock de dette.
2. **La capacité de désendettement** (*encours de dette au 31 décembre / épargne brute*) : elle mesure le nombre théorique d'années d'épargne nécessaire au remboursement intégral du stock de la dette. Elle constitue donc une mesure de l'adéquation entre le niveau d'endettement et l'épargne brute.

En 2024, et cela pour la première fois depuis 2014, le budget principal de Toulouse Métropole connaît un désendettement. L'encours de dette restant à rembourser est de 1,019 Md€ pour un taux d'endettement de 97,1%. Ainsi, l'encours de dette redevient inférieur aux recettes de fonctionnement pour la première fois depuis 2018.



De 2020 à 2023, la capacité de désendettement diminue chaque année en lien avec la progression de l'épargne. En 2024, les effets cumulés de la hausse de l'épargne et de la baisse de l'endettement donnent une capacité de désendettement de 6,2 années. Cette dernière est ainsi similaire à celle des autres Métropoles.





Octobre 2021

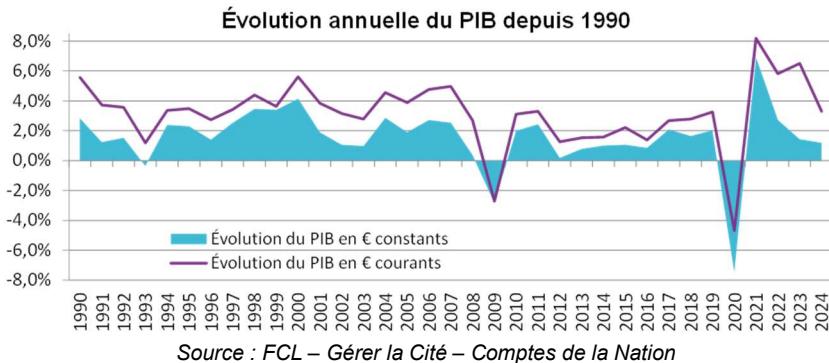
Perspectives financières à horizon 2030

Perspectives financières à horizon 2030

I. Le contexte macro-économique

A. Un ralentissement de la croissance

En euros constants, hors effet d'inflation, la croissance française a été de 1,2% en 2024 contre 1,4% en 2023 et 2,7% en 2022.



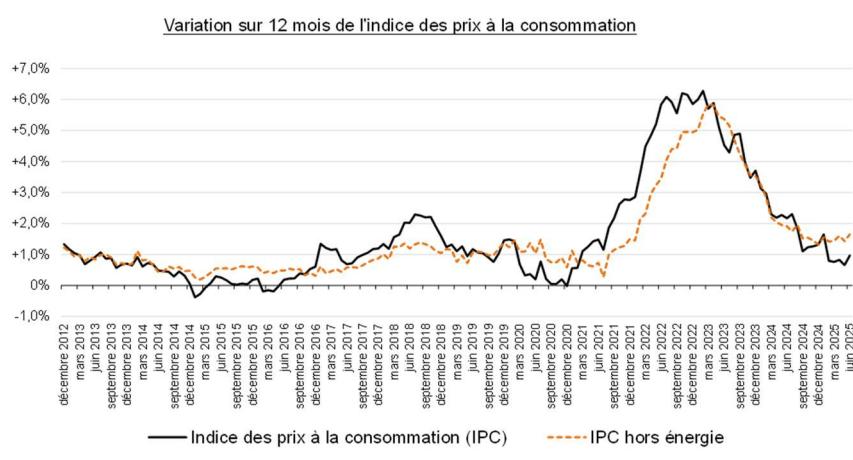
Les dernières prévisions économiques anticipent une stagnation de la croissance pour 2026 et 2027.

PIB - € constants	2025	2026	2027
Banque de France (juin 2025)	0,6%	1,0%	1,2%
OCDE (juin 2025)	0,6%	0,9%	
Com. Européenne (mai 2025)	0,6%	1,3%	
BNP Paribas (mai 2025)	0,6%	1,1%	
FMI (avril 2025)	0,6%	1,0%	1,2%

Source : FCL – Gérer la Cité – Prévisions des principaux instituts

B. Une inflation et des taux d'intérêts qui devraient rester contenus en 2025

Après avoir atteint un pic fin 2022, l'inflation est en baisse. Elle est passée sur le début de l'année 2025 en dessous de 1%, ce qui devrait constituer le niveau moyen de l'année 2025.



Les tensions internationales ont une influence sur le niveau d'inflation qui oscille, selon les instituts de prévisions, entre 1,2% et 1,7% pour 2026, ainsi que sur les niveaux des taux d'intérêts.

Ainsi, après une forte hausse en 2022, les taux d'intérêts sont toujours volatils, notamment du fait des dynamiques des politiques, économiques et budgétaires très incertaines.

Après 4 baisses de 25 points de base sur le 1er semestre 2025, la Banque Centrale Européenne (BCE) a opté pour un statut quo en juillet 2025, tout en soulignant un niveau exceptionnel d'incertitudes.

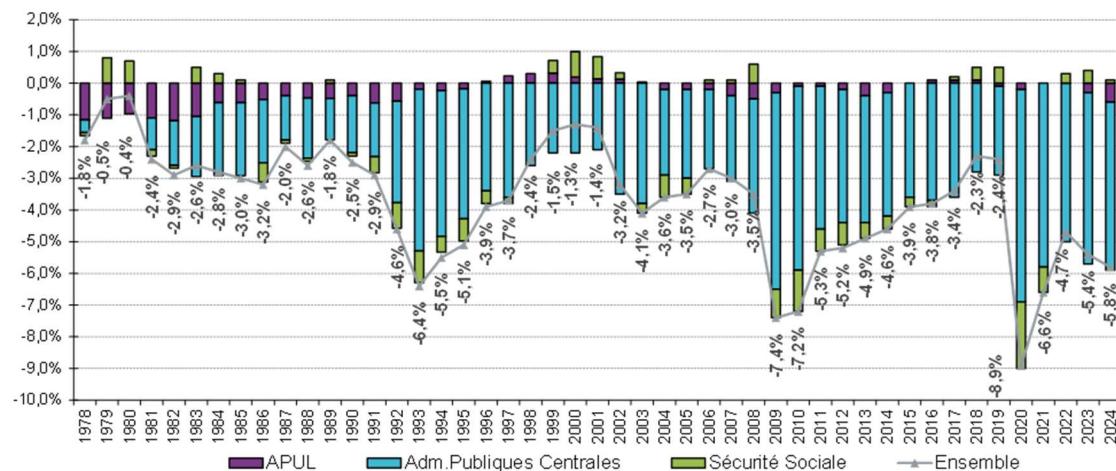
Le taux de dépôt de la BCE est désormais à 2% (contre 4% en juin 2024), proche du niveau jugé neutre pour l'économie (cf partie « Orientations pour la gestion de la dette » du présent rapport).

II. Contexte budgétaire national

A. Un déficit public qui s'est aggravé en 2024

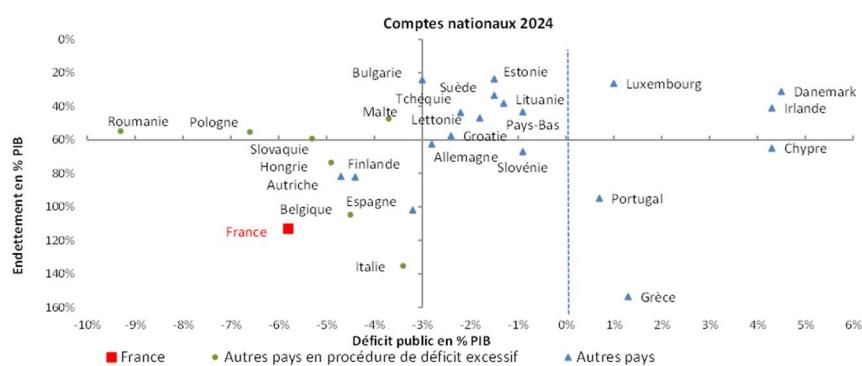
Le déficit public s'est aggravé en 2024 passant de 5,4% à 5,8% du PIB, éloignant la France du seuil des 3% de déficit maximal imposé par les traités européens.

Déficit public au sens de Maastricht en % PIB



Source : FCL – Gérer la Cité – Comptes de la Nation

En parallèle le volume de la dette publique a augmenté de 203 Md€ pour atteindre 3 305 Md€ en fin d'année. Le positionnement comparatif de la France s'est à nouveau détérioré en 2024. Notre pays se distingue à la fois par le niveau du déficit et celui de l'endettement.

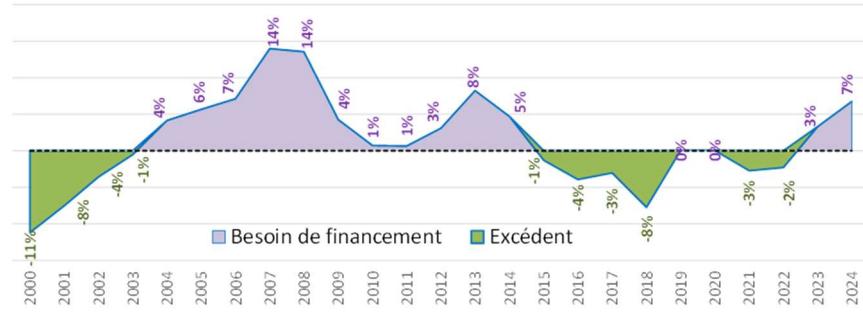


Source : FCL – Gérer la Cité – Eurostat

B. Une augmentation du besoin de financement des collectivités locales

En comptabilité nationale, le besoin de financement représente le volume qui doit être financé par une augmentation de l'endettement. Après avoir présenté un excédent, le besoin de financement des collectivités locales augmente de 6,4 Md€ passant de 5 Md€ à 11,4 Md€. Les collectivités locales ne représentent toutefois que 7% du besoin de financement national en 2024.

Part des collectivités locales dans le besoin de financement National ("déficit")



Source : FCL – Gérer la Cité – Comptes de la Nation

L'augmentation de ce besoin de financement s'explique principalement par l'augmentation du niveau d'investissement, dans une logique classique liée au cycle électoral, et pour les départements par la forte baisse de leur autofinancement.

C. Une participation des collectivités locales au redressement des comptes publics

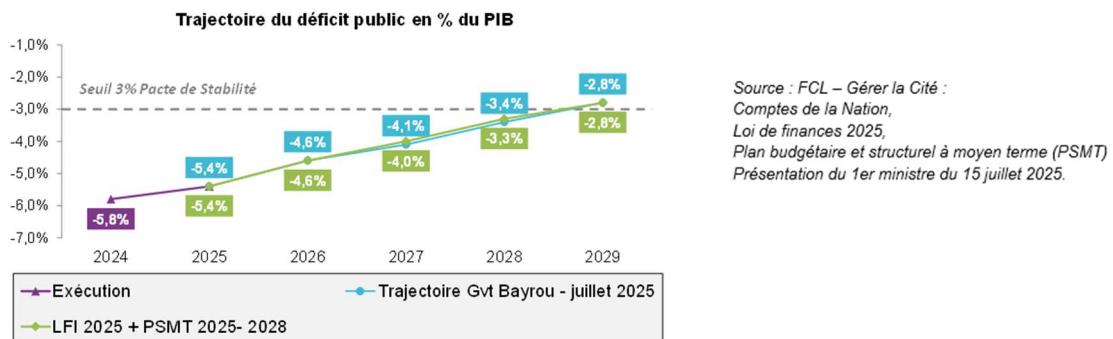
1. La Loi de finances 2025

Plusieurs mesures contenues dans la Loi de finances 2025 concernent les communes et leurs intercommunalités :

- L'augmentation cumulative durant 4 exercices successifs de 3 points de cotisation à la CNRACL
- Le DILICO (Dispositif de lissage conjoncturel des recettes fiscales) qui opère une ponction de 1 Md€ sur les ressources des collectivités locales (13,8 M€ pour Toulouse Métropole)
- La diminution d'une dotation (DCRTP) de plus de 4 M€ pour la Métropole
- Le gel des recettes de TVA en 2025

2. Projet de Loi de finances 2026

Un plan de redressement des finances publiques a été présenté le 15 juillet 2025 afin de ramener le déficit public à 2,8% du PIB en 2029 contre 5,8% en 2024 et inverser à terme la courbe de l'endettement public.



Pour 2026, l'effort de redressement sera de 43,8 Md€ (supérieur aux 40 Md€ envisagés initialement afin de faire face aux engagements en matière militaire) dont 5,3 Md€ demandés aux collectivités locales (12,1% du total).

Concernant les collectivités locales, le principe selon lequel les dépenses des collectivités locales n'augmenteraient pas plus vite que les ressources de la Nation a été posé.

Pour y parvenir, plusieurs mesures ont été annoncées qui pourraient concerter Toulouse Métropole :

- La reconduction du DILICO « *selon des modalités ajustées par rapport à 2025* ». Pour rappel, Toulouse Métropole est prélevée à hauteur de 13,8 M€ en 2025 ;
- « *Une maîtrise de la dynamique du prélèvement sur les recettes de l'Etat visant à compenser, depuis 2021, les moindres-values induites par l'abattement forfaitaire de 50 % sur les valeurs locatives cadastrales des locaux industriels* » : à ce stade, les modalités de la maîtrise ne sont pas évoquées. Toutefois, un gel de cette compensation serait à prévoir dont le coût peut être estimé à 0,6 M€ en 2026 (mais avec un impact croissant si la mesure se maintient les années suivantes) ;
- Un écrêtement de la dynamique de la TVA après un gel des fractions reçues par la Métropole en 2025 : à ce stade, la part de la dynamique qui serait octroyée aux collectivités locales n'est pas connue. L'effet est estimé à 2,8 M€ pour 2026 (mais avec un impact croissant si la mesure se maintient les années suivantes) ;
- Une "régulation" des crédits apportés aux collectivités locales qui devrait notamment se traduire par une baisse des dotations d'investissement (DSIL, DETR, Fonds verts) ;

L'impact pour Toulouse Métropole pourrait donc être très fort en 2026, et impacter les équilibres financiers à moyen-terme.

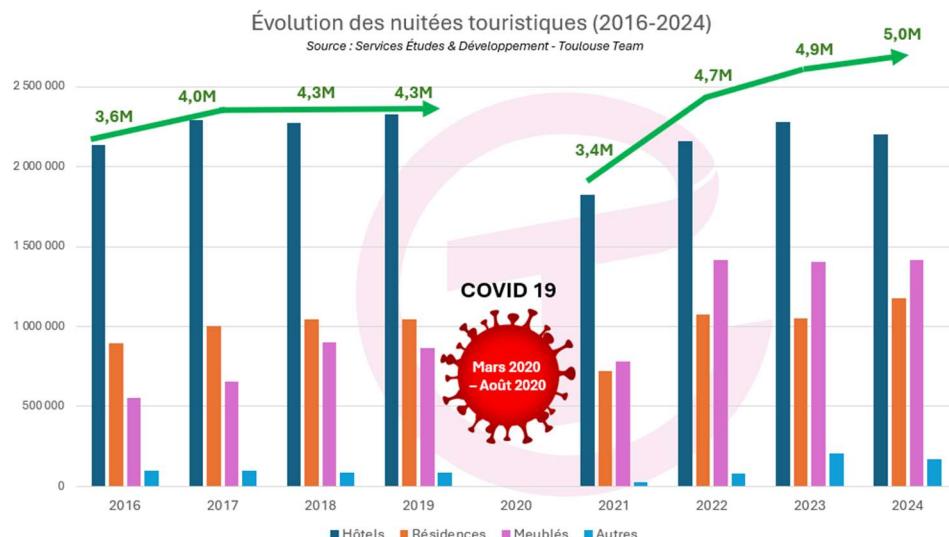
III. Un dynamisme local qui se maintient

Pour la **2eme année consécutive**, **Toulouse est classée première en termes d'attractivité**, parmi les très grandes métropoles, selon le baromètre Arthur Loyd.

Ce dynamisme repose sur la capacité à attirer à la fois des habitants, l'agglomération toulousaine est celle qui est la plus dynamique parmi celles de taille équivalente (+1,4 % par an), des emplois, mais aussi des capitaux, afin de financer les infrastructures mises à disposition des 2 premiers. Le rapport pointe le développement d'un écosystème de grande qualité, autour des domaines de l'aéronautique et du spatial. Cette réussite illustre son ouverture à l'international, son dynamisme démographique et professionnel, son fort taux de diplômés ou encore sa capacité à innover par le dépôt de brevets.

L'attractivité touristique est également présente. L'année 2024 a été très dynamique, avec notamment l'opéra urbain « Le gardien du temple » en octobre, qui a attiré 1,2 millions de spectateurs. En 2025 le Tour de France cycliste a été accueilli lors de deux étapes.

Les sites touristiques ont accueilli 3,6 millions de visiteurs en 2024. La Basilique Saint-Sernin reste le site le plus fréquenté avec 898 000 visiteurs (+12%), suivie par la Cité de l'espace (452 000, +13%) et le Couvent des Jacobins (451 000, +11%). Cela se retrouve dans l'augmentation du nombre de nuitées marchandes en 2024, (plus de 5 millions contre 4,9 millions en 2023).



En outre le trafic passagers de l'aéroport Toulouse-Blagnac s'est établi à 7,8 millions de passagers, en légère croissance de 0,5% par rapport à 2023, qui avait bénéficié de l'accueil de plusieurs matchs de la coupe du monde de rugby. Le trafic international, en hausse de 6 %, représente désormais 60 % du trafic total, et a retrouvé son niveau de 2019.

Le marché immobilier sort progressivement de la crise sévère qu'il connaît depuis 2022. Après deux années de production en chute libre, le volume de transactions a augmenté à nouveau à partir du 3^{eme} trimestre 2024. La baisse des taux de crédits explique en partie cette reprise : l'octroi de crédit immobilier se redresse progressivement depuis le point bas atteint en avril 2024, bien que l'on reste bien en deçà des valeurs antérieures à 2022, selon le baromètre Crédit Logement/CSA portant sur 2024. Une augmentation de 15 % des recettes de droits de mutation est attendue en 2025, avec un redressement qui devrait se poursuivre en 2026.

Enfin, concernant **l'emploi**, les effectifs salariés ont progressé de 2,4 % en 2024 sur le territoire de Toulouse Métropole. Cela concerne notamment les effectifs du secteur aéronautique, qui augmentent de 3,7 %. Cela a un impact sur les recettes de Versement Mobilités perçues par Tisseo Collectivités.

L'activité qui se maintient, dans un contexte général plutôt morose, se traduit par des chiffres d'affaires en légère progression de 2,4 %. (Source : « Chiffres clefs de Haute-Garonne 2024-2025 » et « Conjoncture économique des entreprises de la Haute-Garonne - Bilan 2024 & Perspectives 2025 » par la CCI Haute-Garonne)

IV. Une épargne largement déterminée par la contribution versée à Tisséo Collectivités, qui devient négative du fait de l'impact anticipé de la Loi de finances 2026

A. Une épargne brute fortement diminuée du fait de recettes moins dynamiques face à des dépenses en hausse

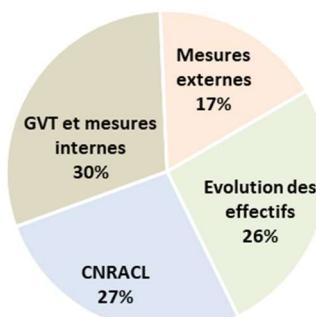
<i>Evolution des dépenses de fonctionnement (hors atténuations de recettes) - M€</i>	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	Evolution annuelle moyenne 2025-2030 (M€)	Evolution annuelle moyenne 2025-2030 (%)
Charges de Personnel	213,8	216,8	228,8	238,0	244,1	247,3	250,7	+6,8	+2,9%
Charges à caractère général	94,9	94,6	94,0	94,5	96,2	98,8	106,0	+2,3	+2,3%
Charges de gestion courante	219,0	244,3	286,6	304,9	314,4	284,5	250,2	NS	NS
<i>Dont contribution Tisséo</i>	116,5	134,5	175,9	187,6	201,9	166,1	129,8	NS	NS
Charges financières	22,9	20,9	27,4	31,1	35,3	39,3	43,1	+4,4	+15,5%
Autres dépenses	1,5	0,6	1,6	1,6	1,6	1,6	1,6	+0,2	+20,5%
Total	552,1	577,2	638,4	670,1	691,7	671,6	651,7	+14,9	+2,5%
<i>Evolution annuelle</i>	<i>+4,2%</i>	<i>+4,6%</i>	<i>+7,5%</i>	<i>+6,7%</i>	<i>+5,8%</i>	<i>-2,9%</i>	<i>-3,0%</i>		

De 2025 à 2030, les **dépenses réelles de fonctionnement hors contribution à Tisseo** progresseraient en moyenne de 15,8 M€/an, soit une évolution de +3,3 %/an.

Cette croissance s'explique notamment par l'évolution des **charges de personnel**. Ces dernières afficheraient une progression moyenne de 6,8 M€/an (+2,9%/an). L'augmentation, plus forte en début de période, serait la conséquence (cf partie « Orientations en matière de ressources humaines » pour plus de détails) :

- Des augmentations de 3 points par an du taux de cotisation à la CNRACL de 2025 à 2028, pour de nouvelles dépenses estimées à 10,3 M€ ;
- De mesures internes, principalement composées de l'effet Glissement-Vieillesse-Technicité (GVT) relatif aux avancements d'échelons et de grades ;
- D'autres mesures externes, et notamment des projections d'augmentation du point d'indice ;
- De l'évolution des effectifs.

Principaux effets de croissance des dépenses de personnel 2025-2030



La variation importante de la contribution versée à Tisseo Collectivités sur la période, en fonction des besoins liés au chantier de la 3^{ème} ligne de métro va significativement impacter l'épargne. Après une forte augmentation jusqu'en 2028, passant de 134 M€ à 202 M€, les versements à Tisseo devraient diminuer très rapidement sur deux ans, pour revenir à 129,8 M€ en 2030.

Les recettes fiscales sont pour partie correlées aux prévisions d'inflation et de croissance (s'agissant de la TVA).et pour partie au dynamisme économique du territoire.

Les anticipations de la conjoncture nationale devraient être compensées par les indicateurs locaux toujours orientés à la hausse, ce qui devrait amener des recettes fiscales toujours dynamiques.

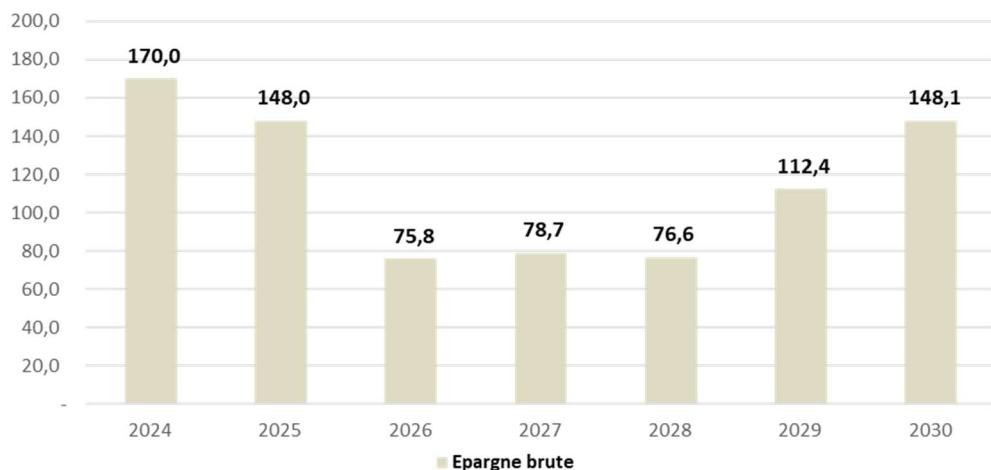
Cependant la Loi de finances pour 2026 (PLF2026) devrait fortement impacter la fiscalité perçue par Toulouse Métropole :

- Le dispositif de lissage conjoncturel des recettes (dilico) qui se traduit par un prélèvement sur les recettes, serait à nouveau de 13,8 M€, si les critères de 2025 étaient reconduits comme cela est annoncé ;
- Le non-reversement d'une partie de la dynamique de TVA, en prenant pour hypothèse que les collectivités en conservent la moitié, et le gel des revalorisations forfaitaires sur les bases des locaux industriels pourraient diminuer la recette attendue de 3,4 M€ en 2026.

Par ailleurs, le plan de redressement des comptes publics, ainsi que les dynamiques d'augmentation des dépenses militaires annoncées étant pluriannuel, l'hypothèse est que ces restrictions vont également se prolonger sur plusieurs exercices. L'impact sera alors croissant sur les prochaines années, à une période où la contribution à Tisseo Collectivités pèsera déjà fortement sur les équilibres.

Ainsi, l'épargne brute se réduirait sensiblement dès 2026, et jusqu'en 2028 avant de se redresser. De 2024 à 2028, la croissance des recettes serait inférieure à celles des dépenses afférentes. En revanche, la réduction de la contribution versée à Tisséo à partir de 2029 permettrait d'infléchir l'évolution des dépenses pour retrouver une épargne similaire à 2025, proche de 150 M€.

Evolution de l'épargne brute (M€)



B. Le maintien de l'effort d'investissement nécessiterait alors plus d'emprunt du fait de la diminution de l'autofinancement

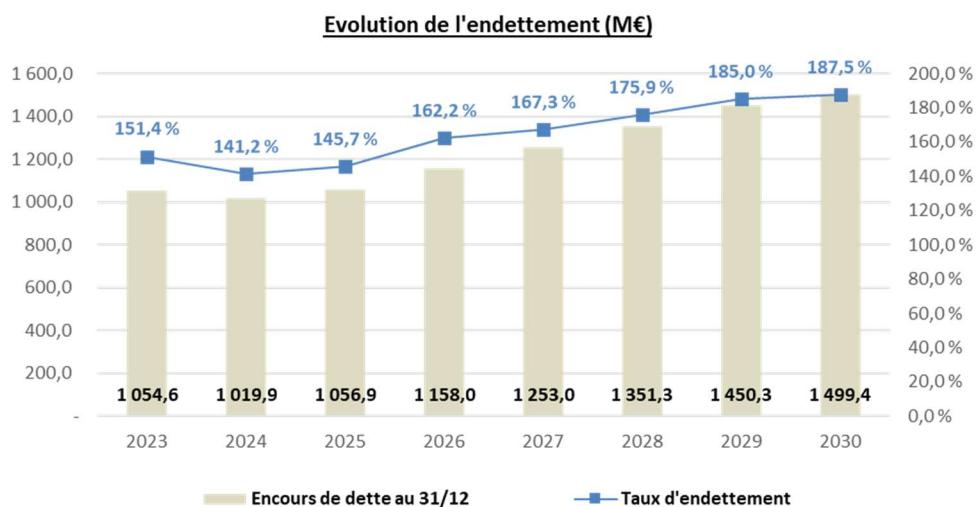
Les dépenses d'investissement (hors remboursement de la dette) s'élèveraient à 1,8 Md€ de 2025 à 2030, soit une dépense annuelle moyenne de 300 M€. La période marquerait ainsi le maintien de l'effort d'investissement de la Métropole en comparaison avec la période précédente (2021-2024).

Moyenne annuelle 2021-2024 (M€)		Moyenne annuelle 2025-2030 (M€)	
Dépenses d'investissement (hors dette)	Recettes d'investissement (hors dette) et cessions	Dépenses d'investissement (hors dette)	Recettes d'investissement (hors dette) et cessions
303,7	111,9	300,0	108,0
	Besoin de financement		Besoin de financement
	191,8		192,0

Ces dépenses seraient alors couvertes :

- Majoritairement, à hauteur de 37 %, par la capacité d'autofinancement (épargne brute) ;
- par des recettes d'investissements principalement composées des subventions, du FCTVA et des cessions pour 36 % (108 M€)
- Le solde, soit 27 %, par l'endettement.

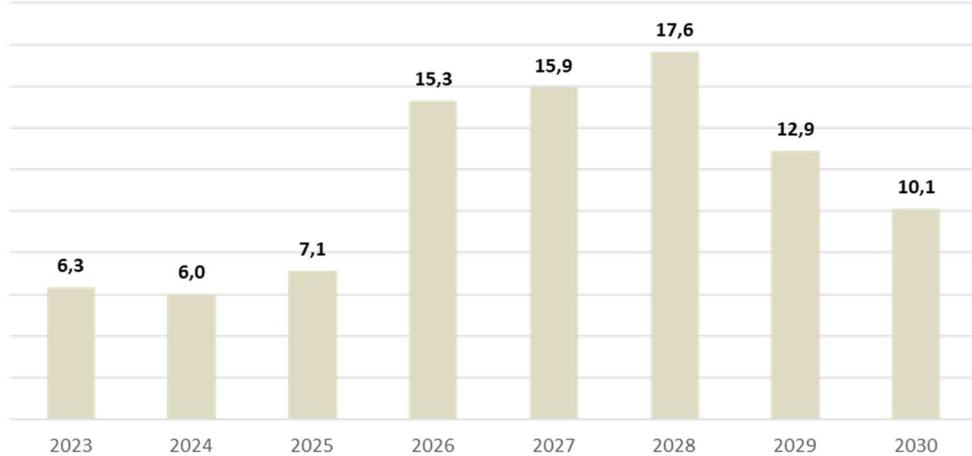
La dégradation de l'épargne brute du fait des mesures envisagées par le PLF2026 vient augmenter mécaniquement le besoin d'emprunt.



C. ... ce qui entraînerait une situation financière déséquilibrée dès 2026

La capacité de désendettement dépasserait 15 ans dès 2026, et durant 3 exercices de suite, avant de se réduire sensiblement grâce à la baisse de la contribution à Tisseo en fin de période.

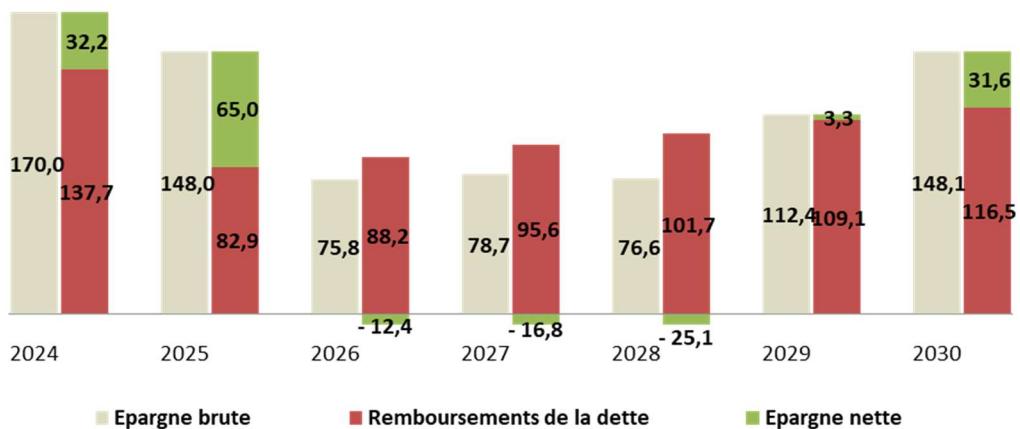
Evolution de la capacité de désendettement (en année)



L'épargne nette est un indicateur de solvabilité, qui indique l'épargne réellement disponible pour financer les investissements une fois les annuités d'emprunt remboursées.

Avec les hypothèses actuelles, l'épargne nette serait négative sur les 3 prochains exercices. Cette dégradation étant conjoncturelle et pas structurelle, la situation financière de la collectivité reste maîtrisée. Toutefois, compte-tenu de ces éléments, des arbitrages devront intervenir dès le budget 2026 afin d'aboutir à une trajectoire plus équilibrée. Ils seront définis au fur et à mesure de la connaissance des éléments définitifs de la Loi de finances pour 2026.

Capacité à rembourser la dette avec l'épargne (M€)





Orientations en matière de Ressources Humaines

Orientations en matière de Ressources Humaines

I. Principales orientations du budget 2026 en matière de pilotage de la masse salariale

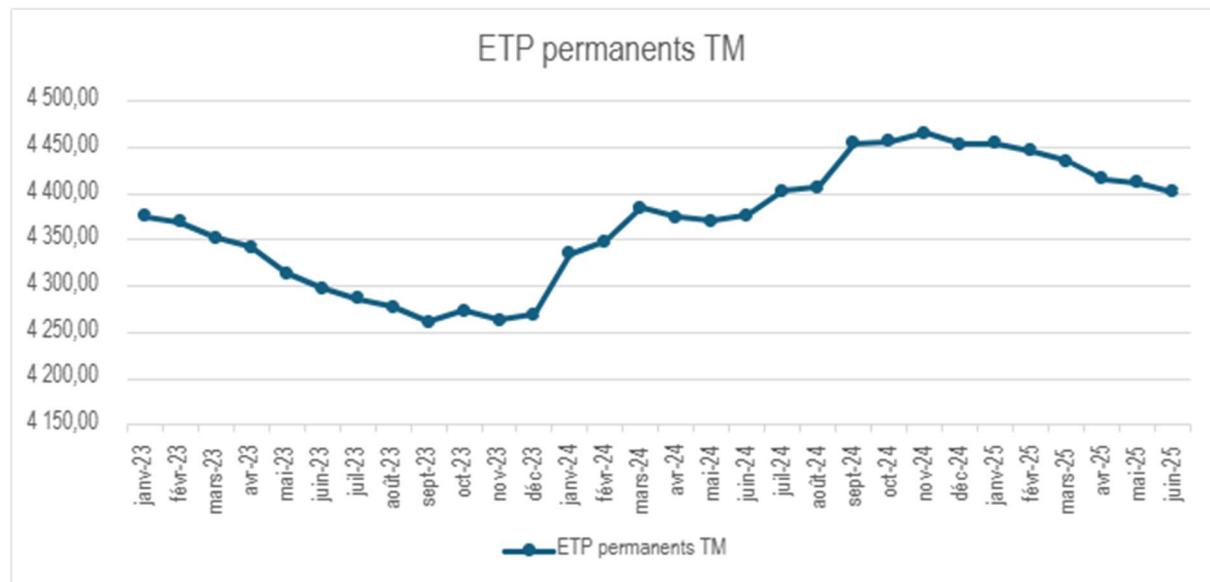
En cohérence avec le contexte global de fortes contraintes qui s'exerceront sur le budget de la Métropole, la maîtrise des dépenses de personnel et la recherche de leviers d'économies devront être poursuivies en 2026, et ce d'autant plus que de nouvelles charges obligatoires pèsent sur la masse salariale.

En tenant compte des efforts déjà engagés (stricte maîtrise des recrutements, limitation du recours aux agents non permanents) et des dépenses nouvelles obligatoires identifiées pour 2026, la masse salariale de Toulouse Métropole (budget principal) est projetée à 220,1 M€ est projetée à 220,1 M€ au titre de l'exercice 2026 soit + 3,1% par rapport au Budget supplémentaire 2025 et + 0,9% par rapport à la Décision Modificative n°2 au Budget 2025 (218 M€) avec un CA prévisionnel 2025 à 217,3 M€.

Cette évolution s'explique essentiellement par de nouvelles mesures incompressibles attendues telles que l'augmentation des cotisations patronales CNRACL et le glissement vieillesse technicité (GVT).

1. Evolution des effectifs

Courbe des effectifs – Toulouse Métropole (juillet 2024 à juin 2025)



La trajectoire des effectifs permanents sur une année glissante (juin 2024/juin 2025) traduit les efforts de maîtrise des effectifs engagés, notamment l'impact du gel des recrutements annoncé dès la fin de l'année 2024, et progressivement assoupli dans le cadre d'un pilotage strict de la masse salariale décliné par périmètre.

Cette maîtrise des effectifs a permis de contenir l'évolution de la masse salariale à son niveau 2024, malgré les charges nouvelles obligatoires qui sont venues peser sur l'exercice 2025 (+ 2,7 M€ liés aux augmentations de charges patronales, + 1 M€ d'augmentation de plein droit de cotisations URSSAF et + 1,5 M€ lié au GVT). Elle sera poursuivie en 2026.

Plusieurs recrutements nécessaires à la continuité du service public ont cependant été autorisés en 2025. Ces recrutements répondent à la nécessité d'assurer la continuité du service public de proximité mais également des fonctions essentielles de l'administration.

Si ces recrutements, pour s'inscrire dans le respect de la trajectoire budgétaire 2025, seront principalement mis en œuvre au dernier trimestre de l'année, ils engendreront mécaniquement un effet report conséquent sur l'exercice 2026, estimé à hauteur de + 3,8 M€. Ces éléments conjoncturels, dont les impacts sont structurels, doivent être pleinement intégrés dans l'arbitrage budgétaire, au nom d'une gestion soutenable, juridiquement sécurisée et socialement responsable des ressources humaines.

Au surplus, dans la continuité de la dynamique d'adaptation du service public aux besoins croissants des usagers et aux exigences réglementaires, une vague d'évolutions structurelles est engagée impliquant un renforcement des moyens humains.

La trajectoire des effectifs de la Métropole pour 2026 intègre notamment :

- Le projet d'internalisation de missions au sein de la Direction des Transitions au Numérique (DTN) : ces missions actuellement confiées à des opérateurs privés (services aux utilisateurs internes) représentent 3,17M€ en 2024 avec une augmentation annuelle liée à une inflation moyenne à hauteur de 4%.
L'internalisation engendrera la création de 33 ETP (soit +2,04 M€ hors GVT), intégralement financés par redéploiement de crédits de fonctionnement, dans une logique d'efficience budgétaire et de captation interne d'ingénierie et de compétences.
- L'intégration de missions actuellement exercées par l'Etat en matière d'instruction des aides à la pierre (+0,3 M€).

S'agissant des personnels non permanents, il est proposé de poursuivre les efforts engagés en maintenant strictement le niveau des crédits projeté dans le cadre du compte administratif prévisionnel 2025.

Cela suppose :

- Le maintien des enveloppes budgétaires dédiées aux saisonniers, afin de couvrir uniquement les besoins essentiels liés à la continuité du service public,
- Une stabilité de la politique de recrutement des stagiaires gratifiés ainsi que des services civiques.
- La poursuite d'une stratégie de stabilisation du nombre de contrats de projet, en remplaçant les contrats arrivant à échéance, afin de concilier maîtrise des coûts et réponse aux besoins essentiels du service public.
- Le soutien à la politique en matière d'apprentissage afin de favoriser l'insertion des jeunes, de transmettre les savoir-faire et de renforcer l'attractivité et la responsabilité sociale de la collectivité. Il est proposé de permettre à la collectivité de recourir à l'apprentissage, dans la limite de 60 contrats, sur des métiers en tension et dans une logique de pré-recrutement (métiers du numérique et des flottes mécanisées notamment).

2. Autres éléments d'évolution de la masse salariale :

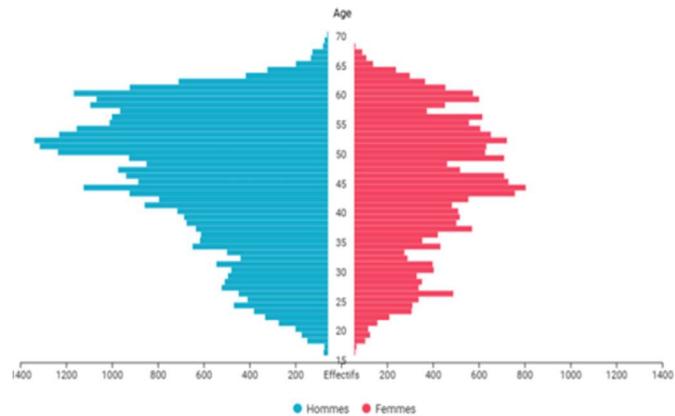
Il convient de tenir compte des facteurs d'évolution de plein droit suivants :

- Nouveau rehaussement de 3 points du taux de cotisation employeur à la CNRACL prenant en compte les entrées prévisionnelles du second semestre 2025 (soit +2,7 M€).
- Impact du Glissement Vieillesse Technicité (avancements d'échelon et de grades soit +1,2 M€).

II. Analyse de la structure des effectifs

Présentation de la répartition des agents par âge

Age moyen	
Titulaires	48 ans
Contractuels de droit public	36 ans
Contractuels de droit privé	23 ans
Vacataires	55 ans
Autres	30 ans



En 2024, 155 agents permanents sont âgés de 65 ans et plus.

L'âge moyen concernant les titulaires est relativement stable par rapport à 2024.

Présentation de la répartition des agents permanents par filière

2025	TM	Filière administrative	26,7%
		Filière animation	0,5%
		Filière culturelle	1,5%
		Filière médico-sociale	0,1%
		Filière sociale	1,1%
		Filière technique	70,1%

Les agents sont répartis selon les cadres d'emplois suivants :

Filière	Cadre d'emplois	Nombre d'agents
Fil. administrative	Adjoints administratifs territ.	436
	Administrateurs territoriaux	10
	Attachés territoriaux	441
	Directeur général des services	1
	Directeur général adjoint des services	8
	Rédacteurs territoriaux	303
	Spécifique administratif	35
Fil. animation	Adjoints territoriaux d'animation	3
	Animateurs territoriaux	18
Fil. culturelle	Adjoints territoriaux du patrimoine	8
	Assistants de conservation terr.	43

	Attachés de conservation terr. pat	11
	Bibliothécaires territoriaux	1
	Conservateurs terr. du patrimoine	3
	Spécifique culturel	2
Fil. médico-sociale	Infirmiers terr en soins généraux	1
	Psychologues territoriaux	3
Fil. sociale	Agents terr.spec.ecoles maternelles	3
	Assistants terr.socio-éducatif a	49
Fil. technique	Adjointes techniques territoriaux	1 750
	Agents de maîtrise territoriaux	577
	Directeur général services techniques	1
	Ingénieurs territoriaux	383
	Ingénieurs en chef territoriaux	24
	Spécifique technique	26
	Techniciens territoriaux	468

L'ensemble des filières a été impacté par le gel des recrutements, toutefois, la répartition par filière reste similaire à 2024.

Les heures supplémentaires

Les heures supplémentaires en 2025 devraient être stables, et représenter pour le budget Métropole consolidé un montant de 2,6 M€, dont 1,8 M€ sur le budget principal.

Nombre de jours de formation par agent (données 2024 base RSU)

Le nombre total de journées de formation suivies par les agents sur les emplois permanents représente 14 142 jours sur l'année 2024.

La volonté reste d'accompagner les nécessaires montées en compétences des agents pour anticiper l'évolution des métiers, tenir compte des nouveaux modes de travail dans le cadre de la mise en œuvre de Proxima et intensifier les modes d'accompagnement à la reconversion.



Orientations sur la gestion de la dette

Orientations sur la gestion de la dette

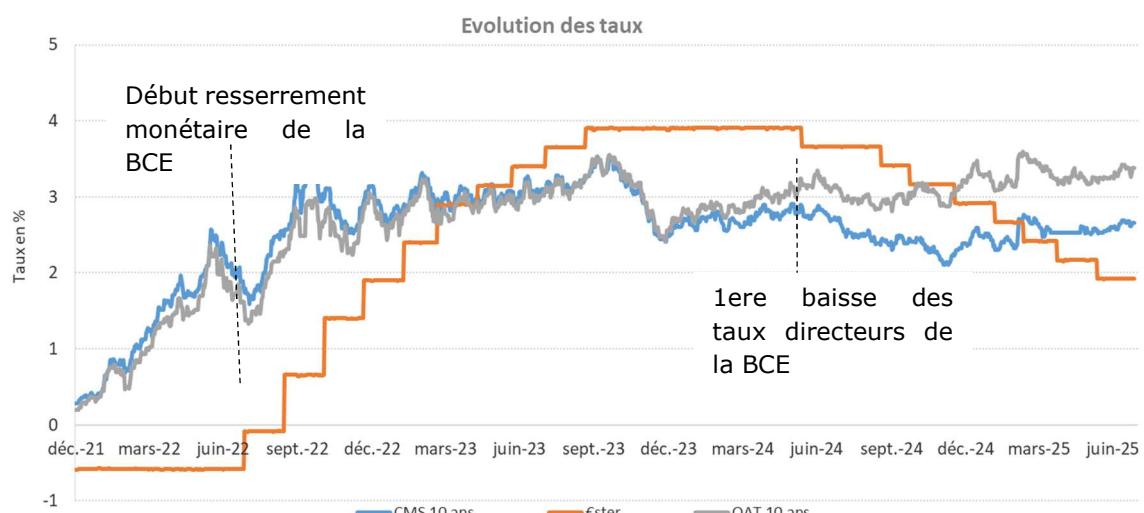
Ce rapport présente la dette du budget principal, ainsi que des données consolidées tous budgets confondus.

I. La maîtrise progressive de l'inflation devrait amener à une stabilisation des taux avec néanmoins un contexte qui resterait très volatile.

Le premier semestre 2025 a été marqué par la poursuite du ralentissement de l'inflation en Europe et en France et par un contexte international particulièrement incertain. En effet les risques géopolitiques toujours très présents, (conflit au Proche-Orient, guerre menée par la Russie en Ukraine ...) se sont ajoutés aux multiples annonces autour des droits de douanes que le nouveau président américain, souhaite appliquer aux partenaires commerciaux des Etats-Unis.

Un autre élément marquant l'actualité européenne au premier semestre a été l'annonce de la relance budgétaire de l'Allemagne via un plan d'investissement massif notamment en matière de dépenses d'infrastructures.

Le taux de dépôt de la BCE est désormais à 2% (contre 4% en juin 2024), proche du niveau jugé neutre pour l'économie.



Les dernières prévisions macroéconomiques à 3 ans de la Banque de France, actualisées en juin 2025, font état d'un ralentissement de la croissance (impact négatif du commerce extérieur) et d'une baisse de l'inflation attendus en 2025. La croissance devrait légèrement se raffermir en 2026 et 2027 grâce à une amélioration de la consommation et de l'investissement privé puis des exportations.

POINTS CLÉS DE LA PROJECTION FRANCE EN MOYENNE ANNUELLE

	2023	2024	2025	2026	2027
PIB réel	1,6 0,5	1,1 0,0	0,6 - 0,1	1,0 - 0,2	1,2 - 0,1
IPCH	5,7 0,0	2,3 0,0	1,0 - 0,3	1,4 - 0,2	1,8 - 0,1
IPCH hors énergie et alimentation	4,0 0,0	2,3 0,0	1,9 0,1	1,7 - 0,1	1,6 - 0,2
Taux de chômage (BIT, France entière, % de la population active)	7,3 0,0	7,4 0,0	7,6 - 0,2	7,7 - 0,1	7,4 0,0

Début juin 2025, Toulouse Métropole a pu mener une consultation bancaire dans de bonnes conditions. En effet, l'offre a été largement au-delà des besoins exprimés et la diversité ainsi que le nombre de prêteurs présents attestent encore une fois de la bonne signature de Toulouse Métropole et de sa qualité de crédit.

La collectivité a contracté pour 60M€ d'emprunt pourachever de couvrir les besoins en financement de la collectivité pour 2025 et a fait le choix de contractualiser 30 M€ pour sécuriser une partie des besoins de financement sur 2026.

II. Des frais financiers qui augmentent du fait de l'augmentation des taux, malgré une stabilisation de l'encours de dette de Toulouse Métropole en 2024

Caractéristiques estimées de la dette du budget principal au 31 décembre 2025

Caractéristiques de la dette au 31/12/N	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025*
Encours de la dette en M€	913,2	947,5	971,1	1045,4	1054,6	1019,9	1056,9
Nombre d'emprunts	118	118	109	105	106	108	109
Taux moyen	1,89%	1,64%	1,50%	1,57%	2,12%	2,29%	2,05%
Part d'emprunts à taux fixes	65%	68%	77%	75%	73%	69%	69%
Durée de vie moyenne	8,6	8,3	8,0	7,9	7,3	6,9	7,3
Capacité de désendettement - en années	6,7	10,5	7,8	6,9	6,3	6,0	7,3

*estimations

Le niveau relativement contenu des **frais financiers payés** est la conséquence de conditions historiquement basses obtenues sur les nouveaux emprunts à taux fixe avant 2020. Le taux moyen de la collectivité reste plus élevé que son point bas enregistré en 2021, mais est en baisse en 2025 par rapport à 2024.

En 2025, du fait de la diminution de l'encours en 2024 et de la baisse des taux, les frais financiers payés diminueront de 22,9 M€ à 21,3 M€. L'augmentation de l'encours en 2025 aura un impact principalement à partir de 2026.

En 2025, plusieurs évolutions modifient l'encours du budget principal :

- Diminution par l'amortissement du capital à hauteur de 82,9 M€ ;
- Accroissement du fait de la mobilisation de nouveaux prêts estimée à 120 M€ (emprunts signés en 2024 et 2025) :

N° fiche	Prêteurs	Montants en €	Durée	Taux	Date de mobilisation
1003	LBP	30 000 000	20 ans	Eur 3M+0,71%	25/02/2025
1006	Crédit Coopératif	20 000 000	20 ans	3,22%	30/06/2025
1007	AFL	50 000 000	20 ans	3,44%	21/07/2025
1005	Arkéa	20 000 000	20 ans	3,28%	30/11/2025

Une enveloppe de 30 M€ (auprès de SG) a été contractualisée lors de la consultation de juin 2025 pour préfinancer les besoins de 2026.

L'annuité pour le seul budget principal devrait représenter 104,2 M€ en 2025 dont 21,3 M€ de frais financiers et 82,9 M€ d'amortissement. Alors que les frais financiers diminuent de 1,6 M€ l'amortissement augmente de 3,17 M€.

Caractéristiques de la dette consolidée (tous budgets) au 31 décembre 2025

Caractéristiques de la dette au 31/12/N	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025*
Encours de la dette consolidé en M€	1102,3	1145,8	1160,9	1224,9	1216,4	1174,9	1200,8
Nombre d'emprunts	189	181	172	163	150	153	153
Taux moyen consolidé	1,93%	1,67	1,51%	1,57%	2,14%	2,31%	2,08%
Part d'emprunts à taux fixe	65%	66%	73%	73%	70%	67%	68%
Durée de vie moyenne consolidée (en année)	8,5	8,2	8,3	8,1	7,9	7,2	7,5

*estimations

En 2025, en consolidé, **l'annuité de dette** versée aux organismes prêteurs est de 118,3 M€ dont 24,5 M€ d'intérêts d'emprunts estimés et 93,7 M€ d'amortissements.

Evolution de l'encours par budget

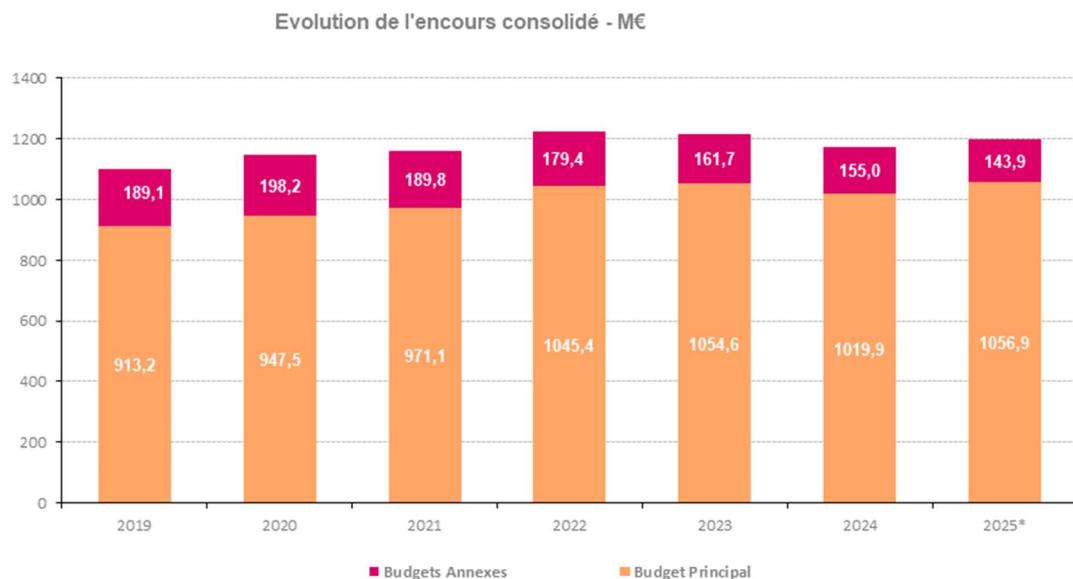
Pour la cinquième année consécutive, l'encours des budgets annexes est en diminution. L'encours global augmente de 30 M€.

Encours de dette par budget en M€	2021	2022	2023	2024	2025*
Budget Principal	971,1	1045,4	1054,6	1019,9	1056,9
Budget Assainissement	74,7	70,3	65,7	61,5	57,4
Budget Eau	68,2	65,0	61,1	57,7	54,4
Budget Oncopole	8,2	7,2	6,2	5,2	4,1
Budget Activités Immobilières	27,5	26,2	19,7	18,6	17,2
Budget Infrastructures Télécommunications	8,2	6,8	5,4	8,5	11,7
Budget Crématorium	3,0	3,9	3,7	3,5	3,3
Total	1160,9	1224,9	1216,4	1174,9	1204,8
dont Budgets Annexes	189,8	179,4	161,7	155,0	147,9

NB : Les avances du budget Principal au budget annexe Oncopole (4,2 M€) ainsi que la dette récupérable (2,64 M€) que le budget déchets rembourse au budget Principal n'apparaissent pas dans le montant de l'encours consolidé des budgets annexes.

Au cours de l'exercice 2025, il y aura un tirage d'emprunt sur le budget annexe Infrastructures Métropolitaines de Télécommunications estimé à 4 M€. En outre, une avance supplémentaire au BA Oncopole a été octroyée en 2025 à hauteur de 0,84 M€.

Une enveloppe pour 10 M€ a déjà été signée (lors de la consultation bancaire de 2022) pour préfinancer les besoins spécifiques au budget de l'eau pouvant être mobilisé jusqu'en 04/2026.



La notation financière de la collectivité

Fin 2024, la notation financière de Toulouse Métropole avait été abaissée de façon mécanique de Aa2 à Aa3 avec une perspective négative, par l'agence de notation Moody's, à la suite de la dégradation de la notation de la France à Aa3. En 2025, après l'estimation de l'impact du PLF 2025 sur les comptes de la collectivité, **la notation a été confirmée à Aa3, et l'agence a revu à la hausse la perspective associée à la notation de la collectivité.**

Toulouse Métropole est donc notée Aa3 perspective stable ; sa notation, alignée avec la notation de l'Etat, permet à la collectivité d'avoir le meilleur accès possible aux financements et lui ouvre les marchés obligataires et offre donc une plus grande diversification.

III. Une dette saine, équilibrée, et diversifiée

L'encours de dette est composé de produits simples et peu risqués. Cette année encore, 99 % de l'encours de dette de la collectivité est classé A1, niveau le plus sûr de la charte Gissler ; le reste de l'encours étant classé B1.

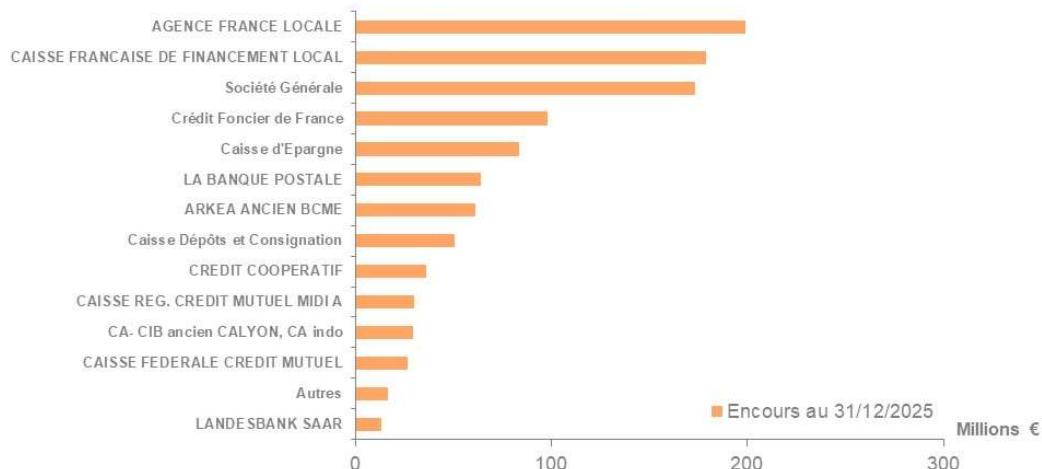
Une diversification importante des financements

En 2025, l'encours de dette de la collectivité est réparti entre **15 établissements financiers**.

En 2025, le premier prêteur est l'AFL avec 18,8% des encours, suivi par la Caisse Française de Financement Local (CAFFIL – 16,9 %), puis par la Société Générale (16,4%). Toutefois, si l'on considère la structure qui a commercialisé l'emprunt, avant qu'elle ne cède les fonds en gestion à la CAFFIL, la Banque Postale reste alors le premier prêteur de la Métropole en 2025 représentant en cumulé 22,4% de l'encours de dette.

Cela révèle une bonne diversification, avec notamment des organismes à capitaux publics, des banques mutualistes, aux côtés des organismes bancaires privés traditionnels, et d'une banque allemande.

Encours par prêteurs au Budget Principal au 31/12/2025



La mise en place de financements durables

Toulouse Métropole a souscrit, en 2020, un **prêt à impact** auprès de Arkéa, constituant ainsi une première étape dans le verdissement des financements de la collectivité.

Ce prêt à impact intègre une évaluation extra-financière indépendante, réalisée par l'agence EthiFinance, qui peut permettre d'avoir une bonification sur le taux.

En 2024, pour la quatrième année consécutive, l'évaluation a permis de bénéficier d'une nouvelle bonification du taux d'intérêt du prêt. Toulouse Métropole a reçu, d'une part, une note au-dessus de celle du panel d'entités avec lesquelles la collectivité est comparée, et, d'autre part, a amélioré sa note par rapport à l'année dernière.

D'autres enveloppes vertes ont été souscrites auprès de plusieurs banques qui développent ces produits.

La collectivité a, par exemple, souscrit un emprunt adossé à une **enveloppe BEI Eau** en 2022 dont les fonds sont portés par le Crédit Agricole. La BEI a prévu de soutenir en effet des investissements publics et privés dans le secteur de l'eau et l'assainissement sur l'ensemble du territoire français sur la période 2019-2024.

Un équilibre entre les types de taux

A moyen terme, une stratégie de diversification est recherchée entre des taux fixes, dont les conditions sont sécurisées sur la durée du contrat, et des taux variables, qui sont plus souples d'utilisation et se sont généralement révélés moins coûteux ces dernières décennies.

Après plusieurs années où les taux fixes avaient été clairement privilégiés dans un contexte de taux très bas, le renchérissement des taux et des marges bancaires a conduit à souscrire de nouveau des emprunts à taux variables notamment en 2024.

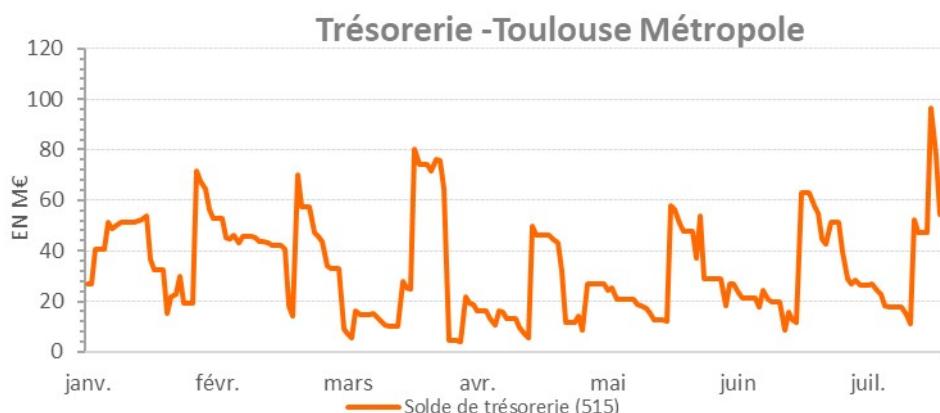
En 2025, la part de taux fixe est de 69 % pour le budget principal et de 68 % en consolidé ; des parts relativement stables par rapport à l'exercice 2024 mais en deçà du pic de 2022.

IV. Une trésorerie optimisée par des placements et une diminution du fonds de roulement

Caractéristiques Trésorerie	2022	2023	2024
Fond de Roulement (en M€ en fin d'exercice)	134,87	132,81	83,20
Placement moyen sur Compte à terme	0,00	32,80	78,90
Trésorerie moyenne (en j de trésorerie disponible)	42,54	38,64	23,47

Le **fonds de roulement** sera diminué en 2025, pour atteindre 50 M€ et ainsi emprunter moins.

Sur les 6 premiers mois de l'année 2025, le **niveau de trésorerie moyen** s'est élevé à près de 10 jours de trésorerie (budget total divisé par 365), soit environ 33 M€ (39 M€ en 2024 à la même période, soit 12 jours de trésorerie).



La trésorerie sur le compte 515 est optimisée en effectuant des remboursements provisoires de plusieurs emprunts à capacité revolving, et du fait des placements effectués.

En 2025, la collectivité a conservé, en partie, ses **placements d'excédents de trésorerie** depuis juillet 2023. Alors que la règle de principe est l'obligation de dépôt des fonds sur un compte unique de l'Etat, sans rémunération, les collectivités peuvent dans certains cas y déroger (comme celui de cessions). Toulouse Métropole a placé les fonds issus de cessions d'actifs au cours des dernières années sur un compte à terme (donc sans risque de perte en capital) auprès du Trésor.

Les placements en 2025 seront bien moins importants, en moyenne de 29,9 M€, du fait d'une moindre trésorerie disponible. Le produit généré par ces placements est estimé proche de 1M€ pour l'exercice 2025.

En 2022, la collectivité a mis en place un **programme de Neu CP** (Negotiable European Commercial Paper). Le programme a été noté par l'agence Moody's P-1, soit une notation en ligne avec la note court terme dont bénéficie la collectivité. Cet instrument de financement à court terme présente une grande flexibilité en termes d'émission, et offre un accès à une plus grande diversification en termes de prêteurs. Il n'a pas été utilisé en 2025.

V. Les dettes externalisées ou garanties

Satellites

Tisseo Collectivités, l'EPFL du Grand Toulouse, la SEM d'aménagement Oppidea, le bailleur social Toulouse Métropole Habitat et le syndicat mixte Decoset sont les principaux satellites étroitement liés à la collectivité qui portent de la dette. Leur encours cumulé à fin 2024, était de 3,5 milliards d'euros, en progression de 24 % principalement du fait de Tisseo Collectivités.

Encours de dette en M€	2022	2023	2024
Tisseo Collectivités	1 403,8	1 760,5	2 298,0
EPFL	101,4	96,2	126,6
OPPIDEA	99,2	82,3	87,1
Toulouse Metropole Habitat	832,3	856,5	930,1
Decoset	2,6	16,4	53,4
Total	2 439,3	2 811,8	3 495,2

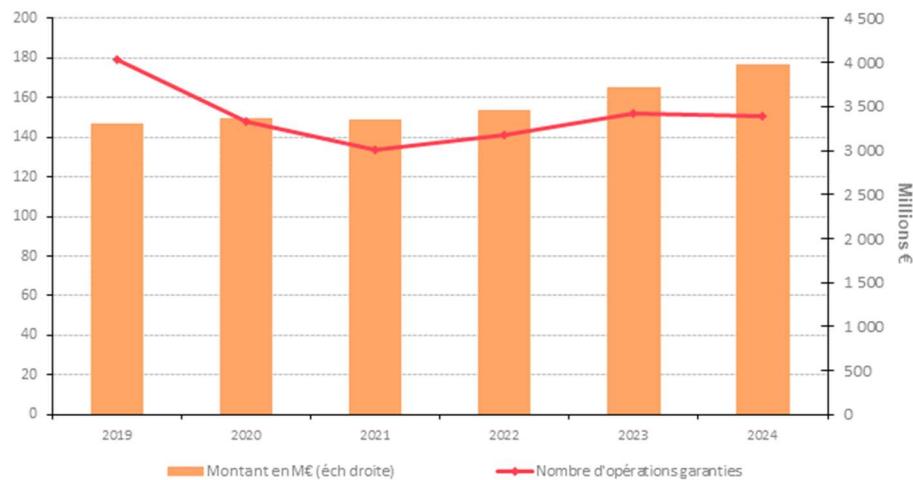
Garanties d'emprunts

Au 31 décembre 2024, l'encours global garanti par Toulouse Métropole s'élève à 3,97 Md€ soit une évolution de +6,9 % sur une année. Cela concerne principalement des financements de la Caisse des Dépôts et Consignations qui sont indexés majoritairement sur le Livret A (81,8%).

La durée de vie moyenne résiduelle est de 22 ans et 9 mois, en baisse par rapport à 2023, année qui avait enregistré plusieurs réaménagements de prêts conduisant à des rallongements de durées, afin de pallier l'augmentation du livret A.

Les emprunts garantis sont dans leur majorité liés à des opérations de rénovation ou construction de logements sociaux (98,5 %). De ce fait les ratios prudentiels « Galland » sont largement respectés. Celles-ci ont bénéficié en 2024 à la construction ou la réhabilitation de 6 905 logements.

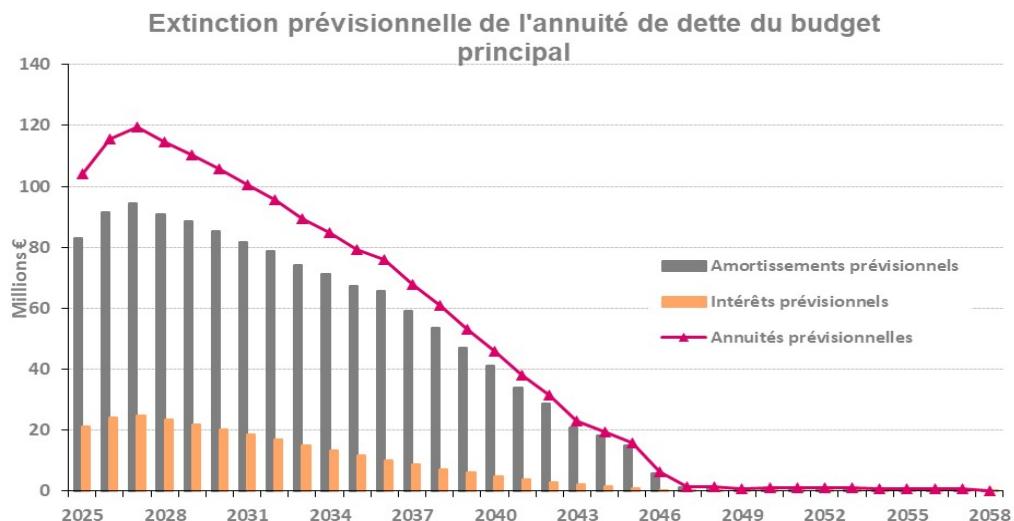
Panorama des garanties d'emprunts



VI. Les perspectives pour la gestion de dette 2026

Extinction de l'annuité de dette à compter du 31 décembre 2025

L'extinction de la dette actuelle du budget principal reste relativement linéaire, Toulouse Métropole ayant une dette assez ancienne et sans particularités notables (pas d'emprunt à amortissement in fine par exemple). A l'encours actuel viendra s'ajouter la nouvelle mobilisation d'emprunts de 2026, estimée à 163 M€, qu'implique le programme d'investissement de la collectivité. Une partie de ces contrats (30 M€) sont déjà signés. L'encours du budget principal à la fin de l'exercice 2026 est estimé à 1 157 M€.



Le pilotage de la dette en 2026

Pour 2026, les objectifs poursuivis par la collectivité, en matière de gestion active de dette s'inscrivent dans la continuité des actions des exercices précédents :

- **Sécuriser l'accès à la liquidité pour couvrir les besoins de financement sur les années à venir, y compris en diversifiant les outils** ; au vu des projets d'envergure qui seront entrepris dans les années à venir, la collectivité étudie l'opportunité de recourir au marché obligataire (via un programme EMTN « Euro Medium Term Notes ») et ce afin de s'assurer un accès à la liquidité et de réduire les coûts de financements ; la BEI pourrait également être sollicitée pour une enveloppe pluriannuelle multi-compétences ;
- **Anticiper ses besoins de trésorerie** pour arbitrer au mieux parmi les outils de gestion de trésorerie dont dispose désormais la collectivité (revolvings, titres négociables à court terme Neu CP, placements et éventuellement lignes de trésorerie) ;
- Poursuivre l'analyse et le recours aux financements durables parallèlement à un marché qui gagne en maturité ; favoriser les opportunités pertinentes de **financements durables** (vert ou social) ;
- **Analyser puis saisir les opportunités** de marché pour signer des taux fixes longs performants le cas échéant, sans oublier la souplesse nécessaire à la gestion de dette en conservant une part de taux variables ;
- **Simplifier la dette** en opérant des compactages ou des remboursements anticipés de petits emprunts.

Conclusions

La situation financière de Toulouse Métropole, sa gestion de dette performante, et l'évolution maîtrisée de sa masse salariale ont permis une programmation de ses dépenses d'investissement ambitieuse sur le territoire, tout en finançant la 3eme ligne de métro.

Néanmoins l'impact massif des mesures envisagées dans le projet de Loi de finances 2026 entraîne une situation financière déséquilibrée sur les 3 prochains exercices.

Cela nécessitera, au fur et à mesure que se clarifieront les éléments d'incertitude, la préparation des arbitrages à mettre en œuvre lors du budget 2026 afin de retrouver un équilibre, et conserver des marges de manœuvre pour les années à venir.